



NATATION CANADA

Manuel des opérations du PNCE







PARTENAIRES POUR L'ÉDUCATION ET LA FORMATION DES ENTRAÎNEURS

Le Programme national de certification des entraîneurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs.

































Les programmes de cet organisme sont subventionnés en partie par le gouvernement du Canada





Associations provinciales



Fédération de natation du Québec



Swim Alberta



Swim BC



Natation Manitoba



Swim Nova Scotia



Swim Ontario



Swim
Prince Edward Island



Swim Saskatchewan



Natation Nouveau-Brunswick



Swimming Newfoundland and Labrador

Table des matières

Int	roduc	tion	7
1	NAT	ATION CANADA ET LE PNCE	8
	1.1	Vision, mission et valeurs	8
	1.2	Partenaires dans la formation des entraineurs	8
	1.3	Parcours de formation des entraineurs de Natation Canada	11
	1.4	Développement approprié de l'athlète	21
2	LE N	10DÈLE DU PNCE	22
	2.1	Formation et certification	23
	2.2	Profils et contextes d'entrainement du PNCE	24
	2.3	Cours et modules d'entrainement du PNCE	25
3	ÉVA	LUATION ET CERTIFICATION	27
	3.1	Objectifs	27
	3.2	Principes d'évaluation du PNCE	27
	3.3	Résultats attendus, critères et preuves	28
	3.4	Évaluation des entraineurs dans le PNCE	30
	3.5	Norme de certification	31
	3.6	Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation	31
	3.7	Reconnaissance des compétences des entraineurs	32
4	RES	PONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAINEURS	34
	4.1	Identification et sélection des responsables du développement des entrais	
	4.2	Personne-ressource	
	4.3	Évaluateur ou évaluatrice d'entraineurs	
	4.4	Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraine	
	4.5	Pratiques exemplaires en matière de prestation en ligne de cours du PNC	
5.	MOD	ÈLE OPÉRATIONNEL DE L'ACE	50
	5.1	Communication	50
	5.2	Responsabilités et planification	52
	5.3	Barème de frais, paiements et honoraires	53
	5.4	Maintien de la formation, certification et perfectionnement professionnel.	58



	5.5 C	Contrôle de la qualité	60
	5.6	Restrictions concernant l'âge minimal	61
6.	OUT	ILS	62
	6.1	Glossaire	62
	6.2	Code d'éthique du PNCE	63
	6.3	Code de conduite des responsables du développement des entraineurs du PNCE	65
	6.4	Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développem des entraineurs	
	6.5	Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraineurs	68
	6.6	Modèle de lettre ou de feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraineurs	69
	6.7	Modèle de formulaire de rétroaction	70
	6.8	Modèle de courriel à l'entraineur pour la prestation en ligne d'un cours	71

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

L'Association canadienne des entraîneurs (ACE) collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca.

Politique de confidentialité de Natation Canada

Natation Canada protège et garde confidentiels tous les renseignements personnels de ses membres, employés et bénévoles.

La collecte des renseignements personnels doit se limiter à ce qui est nécessaire aux fins déterminées par Natation Canada. Les renseignements doivent être recueillis par des moyens justes et légaux.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le https://www.swimming.ca/fr/verification-comptable/.



Introduction

Objectif de ce document

Le Programme national de certification des entraıneurs (PNCE), lancé en 1974 et offert en partenariat avec le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport, donne aux entraineurs la confiance nécessaire pour réussir.

L'ACE collabore avec plus de 65 organismes nationaux de sport (ONS) au Canada, y compris Natation Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Plus de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraineurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraineurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraineurs avancés.

Le Manuel des opérations du PNCE de Natation Canada contient des lignes directrices et des procédures qui vous permettront d'implanter le PNCE avec succès. Il n'a pas pour objet de remplacer le document Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre ni de servir de lignes directrices pour le développement.

Gestion des versions

Le tableau ci-dessous offre un aperçu des différentes versions créées pour ce document et énumère les principaux changements qui y ont été apportés.

Date de révision	Révision
avril 2015	Publication du document original
mars-mai 2021	Mise à jour de 2021
aout 2021	Changements de l'ACE
octobre 2021	Traduction
octobre 2021	Version finale publiée sur le site web de Natation Canada



1 NATATION CANADA ET LE PNCE

1.1 Vision, mission et valeurs

1.1.1 Notre vision

Excellence en natation

1.1.2 Notre mission

 Développer des chefs de file mondiaux, dans l'eau comme en dehors de l'eau, en encourageant l'excellence dans tous les aspects de la communauté de natation du Canada.

1.1.3 Nos valeurs

- La poursuite de l'excellence à tous les niveaux du sport et de l'organisation.
- Des comportements conformes aux normes d'éthique les plus rigoureuses s'appuyant sur la responsabilité, l'intégrité, le respect et la sécurité dans toutes nos interactions.
- Le pouvoir du travail d'équipe; en tant que chefs de file habiles de la communauté de natation, nous nous engageons à collaborer avec nos membres et partenaires.
- L'amélioration continue à tous les niveaux de la natation et de l'organisation.
- La valorisation des personnes, au cœur de notre démarche engagée de faire de la natation un sport diversifié et inclusif pour tous.

1.2 Partenaires dans la formation des entraineurs

L'ACE, les agences provinciales/territoriales chargées de la prestation du PNCE, les ONS et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont, individuellement et collectivement, les responsabilités suivantes :

- Veiller à ce que le PNCE et les autres programmes de développement des entraineurs et des intervenants sportifs préconisent la pratique du sport dans un contexte sécuritaire et éthique, dans tous les contextes de participation;
- Voir à ce que les programmes s'intègrent dans le cadre d'« Au Canada, le sport c'est pour la vie » et respectent les principes du développement approprié de l'athlète (DAA);
- Veiller à ce que les programmes de perfectionnement des entraineurs et des intervenants sportifs soient accessibles aussi bien en français qu'en anglais;
- Veiller à ce que, dans la mesure du possible, les programmes soient accessibles à tous, y compris les populations traditionnellement sous-représentées ou marginalisées,



comme le prévoient la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport;

- Reconnaitre l'importance d'avoir des entraineurs compétents et soutenir, de concert avec les parties intéressées, des normes plus élevées en matière de compétences et de conditions ou contextes de travail pour les entraineurs;
- Participer activement au règlement des différends qui menacent l'intégrité et le maintien du PNCE.

1.2.1 Association canadienne des entraı̂neurs

L'ACE rallie divers intervenants et partenaires en raison de son engagement vis-à-vis de l'amélioration des compétences et de la situation des entraineurs, visant ultimement à étendre leur portée et leur influence. Par l'entremise de ses programmes, l'ACE permet aux entraineurs d'acquérir des connaissances et des habiletés, fait la promotion de l'éthique et des attitudes positives, développe les compétences et renforce la crédibilité et la reconnaissance des entraineurs.

1.2.2 Représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraineurs

Les représentants provinciaux ou territoriaux de la formation des entraineurs (RPTFE) participent à l'orientation, au développement et au soutien de la prestation du PNCE.

- Alberta : secteur du sport, de l'activité physique et des loisirs ; ministère de la Culture, du Multiculturalisme et de la Condition féminine
- Colombie-Britannique : viaSport BC
- Manitoba: Sport Manitoba Coaching
- Nouveau-Brunswick : Entraîneur NB
- Terre-Neuve-et-Labrador: Sport Newfoundland and Labrador
- Territoires du Nord-Ouest : Sport North Federation
- Nouvelle-Écosse : ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine Division des collectivités, du sport et des loisirs
- Nunavut : division du sport et des loisirs
- Ontario : Association des entraîneurs de l'Ontario
- Île-du-Prince-Édouard : Sport PEI
- Québec : Sports Québec
- Saskatchewan: Association des entraîneurs de la Saskatchewan.
- Yukon: ministère des Services aux collectivités Direction des sports et des loisirs



1.2.3 Organisme national de sport

Natation Canada est responsable d'élaborer le contenu du PNCE.

1.2.4 Associations provinciales

Les associations provinciales sont responsables de la prestation du PNCE.

Alberta : Swim Alberta

Colombie-Britannique : Swim BC

Manitoba : Natation Manitoba

Nouveau-Brunswick : Swim New Brunswick

Terre-Neuve-et-Labrador : Swim Newfoundland & Labrador

Nouvelle-Écosse : Swim Nova Scotia

• Ontario : Swim Ontario

Île-du-Prince-Édouard : Swim PEI

Québec : Fédération de natation du Québec

• Saskatchewan : Swim Saskatchewan

1.2.5 Autres partenaires du PNCE

Inspiré du modèle du développement approprié de l'athlète, le système de développement de l'enseignant et de l'entraineur de natation de Natation Canada offre une formation professionnelle et des occasions de perfectionnement aux membres travaillant avec des nageurs à tous les stades de développement.

- Centres canadiens multisports
- Association canadienne des entraîneurs
- Sécurité aquatique de la Croix-Rouge canadienne
- Société de sauvetage
- Je Nage
- Instituts nationaux de formation des entraineurs



1.3 Parcours de formation des entraineurs de Natation Canada

1.3.1 Parcours de formation des entraineurs de Natation Canada













1.3.2 Parcours Enseignant de natation

Le parcours de l'enseignant de natation est conçu pour la personne qui œuvre auprès de nageurs débutants qui apprennent à nager et ne participent pas à des compétitions et qui se trouvent aux stades *Enfant actif* ou *S'amuser grâce au sport* du DAA. Les entraineurs ayant déjà une formation recevront une reconnaissance pour la formation et l'évaluation réalisées au cours de leur certification comme enseignant Je Nage ou comme moniteur de sécurité aquatique.

Niveau du PNCE		Enseignant de natation
Contexte de l'ACE		Instruction – Débutant(e)s
Ancien niveau du PNCE		S. O.
Niveau des nageurs		Nageur débutant, non compétitif, qui évolue dans un club de Natation Canada ou un club d'été
Stade(s) du développement de l'athlète		Enfant actif, S'amuser grâce au sport
		16 ans
		Certification récente et active d'instructeur de Je Nage ou
Prérequis		Certification récente et active de moniteur de sécurité aquatique de la Croix-Rouge ou
		Brevets à jour et valides de moniteur de natation et de moniteur en sauvetage de la Société de sauvetage
		Les demandes des candidats qualifiés de Je Nage seront
	Étape	automatiquement soumises par le bureau national de Je nage.
Processus de		Les candidats qualifiés du cours de moniteur en sécurité aquatique de la Croix-Rouge peuvent soumettre leur demande au http://www.tfaforms.com/203956 .
demande	1	Les demandes des candidats qualifiés du cours de moniteur en sauvetage et de moniteur de natation de la Société de sauvetage seront soumises par le bureau national de la Société de sauvetage. https://www.swimming.ca/fr/moniteur-de-natation-et-moniteur-en-sauvetage-de-la-societe-de-sauvetage/
Statut du PNCE		Enseignant de natation « en formation »



Formation Prise de décisions éthiques (PDE)	Étape 2	Formation « Prises de décisions éthiques (PDE) » (facultatif) Possibilité de le suivre à tout moment durant le processus de formation. Il y a un cours de formation PDE pour tous les contextes ; requis pour obtenir le statut « formé » du PNCE.
Statut du PNCE		Enseignant de natation « formé »
	T .	
Évaluation de la formation Prise de	Étape 3	Évaluation en ligne de la formation « Prise de décisions éthiques (PDE) »
décisions éthiques (PDE)		Veuillez noter que si vous n'avez pas suivi le module de formation PDE, il y aura des frais lorsque vous réaliserez l'évaluation en ligne.
Statut du PNCE		Enseignant de natation « certifié »



1.3.3 Parcours Entraineur de sport communautaire

Le cours d'entraineur de sport communautaire est conçu pour les entraineurs qui enseignent les fondements de la natation à des nageurs et nageuses débutants, qui ne participent pas encore à des compétitions (précompétitif) et qui évoluent au sein d'un club de Natation Canada (durant l'année et l'été) ou d'un club de maitres de Natation Canada. L'entraineur de sport communautaire dirigera principalement des nageurs et nageuses du stade *S'amuser grâce au sport* du DAA, et sa certification est valable pour deux ans.

Niveau du PNCE		Entraineur de sport communautaire
Contexte de l'ACE		Sport communautaire - Initiation
Ancien niveau du PNCE		s. o.
	T	
Niveaux des nageurs		Les nageurs précompétitifs qui évoluent au sein d'un club de Natation Canada (durant l'année et l'été) ou un nageur de la catégorie <i>Maitre</i> qui évolue au sein d'un club de maitres de Natation Canada.
Stade(s) du développement de l'athlète		S'amuser grâce au sport
Prérequis		15 ans
	ı	
Cours	Étape 1	Cours Entraineur de sport communautaire (en personne ou en ligne)
Statut du PNCE		Entraineur de sport communautaire « en formation »
	<u> </u>	
Formation Prise de	_	Formation « Prise de décisions éthiques (PDE) » (facultatif)
décisions éthiques (PDE)	Étape 2	Possibilité de le suivre à tout moment durant le processus de formation. Il y a un cours de formation PDE pour tous les contextes ; requis pour obtenir le statut « formé » du PNCE.
	T	
Statut du PNCE		Entraineur de sport communautaire « formé »



1.3.5 Parcours Entraineur des fondements

Le programme pour l'entraineur des fondements de la natation est conçu pour les entraineurs qui travaillent avec des nageurs se préparant pour des compétitions locales ou régionales. La formation porte sur l'entrainement de nageurs des stades *S'amuser grâce au sport* et *Apprendre à s'entrainer* du DAA.

Niveau du PNCE		Entraineur des fondements
Contexte de l'ACE		Compétition – Introduction
Ancien niveau du PNCE		Niveau 1
Niveau des nageurs		Nageurs débutants qui évoluent au sein d'un club de Natation Canada ou d'un club d'été et qui participent à des compétitions locales et régionales
Stade(s) du développement de l'athlète		S'amuser grâce au sport et Apprendre à s'entrainer
Prérequis		16 ans
Travail préparatoire	Étape 1	Manuel d'avant-cours en ligne pour Natation 101 (doit être complété avant de commencer le cours Natation 101)
	1	
Statut du PNCE		Entraineur des fondements « en formation »
Cours	Étape 2	Cours Natation 101 (en personne ou en ligne) (16 heures minimum)
Formation Prise de	Étana	Formation « Prise de décisions éthiques (PDE) » (facultatif) ; requise pour le statut « Formé ».
décisions éthiques (PDE)	Étape 3	Possibilité de le suivre à tout moment durant le processus de formation. Il y a un cours de formation PDE pour tous les contextes ; requis pour obtenir le statut « formé » du PNCE.
Statut du PNCE		Entraineur des fondements « formé »
		•
Évaluation requise	Étape 4	Portfolio de l'entraineur des fondements de la natation



		Comprend une évaluation en personne avec un évaluateur (entraineur des fondements certifié)
Évaluation de la formation Prise de décisions éthiques (PDE)	Étape 5	Évaluation en ligne de la formation « Prise de décisions éthiques (PDE) » Veuillez noter que si vous n'avez pas suivi le module de formation PDE, il y aura des frais lorsque vous réaliserez l'évaluation en ligne.
Statut du PNCE		Entraineur des fondements « certifié »



1.3.6 Parcours Entraineur groupes d'âge

Le parcours de l'entraineur de groupes d'âge est conçu pour les entraineurs qui dirigent des nageurs et nageuses en vue de participer à des compétitions de groupes d'âge provinciales ou nationales, ou les deux. La formation de l'entraineur de groupes d'âge porte sur l'entrainement d'athlètes du stade *S'entrainer à s'entrainer* du DAA.

Niveau du PNCE		Entraineur groupes d'âge
Contexte de l'ACE		Compétition – Introduction gradation avancée
Ancien niveau du PNCE		2
Niveau des nageurs		Nageurs en développement qui se qualifient au niveau provincial pour les championnats canadiens de groupes d'âge Est ou Ouest
Stade(s) du développement de l'athlète		S'entrainer à s'entrainer
Prérequis		18 ans Entraineur des fondements « formé » (Natation 101) ou équivalent
Formation requise (Communiquez avec votre RPTFE pour suivre ces cours.)	Étape 1	Cours multisports Modules devant être suivis et terminés avant de commencer Natation 201 : 1 – Élaboration d'un programme sportif de base 2 – Habiletés mentales de base 3 – Enseignement et apprentissage
Travail préparatoire	Étape 2	Manuel d'avant-cours en ligne pour Natation 201 (doit être complété avant de commencer le cours Natation 201)
Statut du PNCE		Entraineur groupes d'âge « en formation »
Cours	Étape 3	Cours Natation 201 (en personne ou en ligne) (20 heures minimum)
Formation Prise de décisions éthiques (PDE)	Étape 4	Formation « Prise de décisions éthiques (PDE) » (facultatif) Possibilité de le suivre à tout moment durant le processus de formation. Il y a un cours de formation PDE pour tous les contextes ; requis pour obtenir le statut « formé » du PNCE.



Statut du PNCE		Entraineur groupes d'âge « formé »
Évaluation requise	Étape 5	Portfolio de l'entraineur de groupes d'âge Évaluation en compétition
	Étape 6	·
Évaluation en ligne de la formation	Étape	Évaluation en ligne de la formation « Prise de décisions éthiques (PDE) »
Prise de décisions 7 éthiques (PDE)	7	Veuillez noter que si vous n'avez pas suivi le module de formation PDE, il y aura des frais lorsque vous réaliserez l'évaluation en ligne.
Statut du PNCE		Entraineur groupes d'âge « certifié »



1.3.7 Parcours Entraineur sénior

Le programme est conçu pour les entraineurs qui travaillent avec des nageurs qui se développent et se préparent pour les Championnats de l'Est ou de l'Ouest, les championnats canadiens de groupes d'âge, les championnats d'U SPORTS et les compétitions nationales sénior. La formation de l'entraineur sénior porte sur les stades *S'entrainer à s'entrainer* et *S'entrainer à la compétition* du DAA.

Niveau du PNCE		Entraineur sénior
Contexte de l'ACE		Compétition - Développement
Ancien niveau du PNCE		3
Niveau des entraineurs		Athlètes se qualifiant aux championnats Est ou Ouest, aux championnats d'U SPORTS, au niveau national sénior, aux championnats canadiens juniors, à l'Omnium can-am de paranatation
Stade(s) du développement de l'athlète		Fin des stades S'entrainer à s'entrainer et S'entrainer à la compétition
Prérequis		20 ans
		Entraineur groupes d'âge (Natation 201) formé ou équivalent
Formation requise (Communiquez avec votre RPTFE pour suivre ces cours.)	Étape 1	Cours multisports Modules devant être suivis et réussis avant de commencer le cours Natation 201 : 1 – Efficacité en entrainement et en leadership 2 – Développement des qualités athlétiques 3 – Psychologie de la performance 4 – Gestion des conflits 5 – Prévention et récupération 6 – Diriger un sport sans dopage
Travail préparatoire	Étape 2	Manuel d'avant-cours en ligne pour Natation 301 (doit être terminé avant de commencer le cours Natation 301)
Statut du PNCE		Entraineur sénior « en formation »
Cours	Étape 3	Cours Natation 301 (en personne ou en ligne) (32 heures minimum)



Formation Prise de décisions éthiques (PDE)	Étape 4	Formation « Prise de décisions éthiques (PDE) » (facultatif) Possibilité de le suivre à tout moment durant le processus de formation. Il y a un cours de formation PDE pour tous les contextes ; requis pour obtenir le statut « formé » du PNCE.
Statut du PNCE		Entraineur sénior « formé »
	Étape 5	Portfolio A de l'entraineur sénior
	Étape 6	Portfolio B de l'entraineur sénior
Évaluation requise	Étape 7	Évaluation lors d'une séance d'entrainement
	Étape 8	Portfolio C de l'entraineur sénior
	Étape 9	Évaluation en compétition
Évaluation en ligne de la formation Prise de décisions éthiques (PDE)	Étape 10	Évaluation en ligne de la formation « Prise de décisions éthiques (PDE) » Veuillez noter que si vous n'avez pas suivi le module de formation PDE, il y aura des frais lorsque vous réaliserez l'évaluation en ligne.
Statut du PNCE		Entraineur sénior « certifié »



1.4 Développement approprié de l'athlète

Le modèle du développement approprié de l'athlète (DAA) et la matrice de développement de l'athlète (MDA) de Natation Canada tracent une direction générale du développement des athlètes. Ils décrivent les observations, les actions et les mots que les nageurs et nageuses devraient aspirer à incarner, démontrer et manifester à chaque stade de développement.

Les stades de développement sont :

- Enfant actif
- S'amuser grâce au sport
- Apprendre à s'entrainer
- S'entrainer à s'entrainer
- S'entrainer à la compétition
- S'entrainer à gagner
- Vie active

La MDA de Natation Canada se compose de quatre volets :

- les capacités physiques;
- les habiletés techniques, tactiques et stratégiques;
- les habiletés psychologiques ou mentales;
- les compétences personnelles (compétences cognitives, sociales et relatives à l'apprentissage émotionnel).

Pour plus de renseignements au sujet de la MDA de Natation Canada, veuillez consulter les documents aux liens suivants :

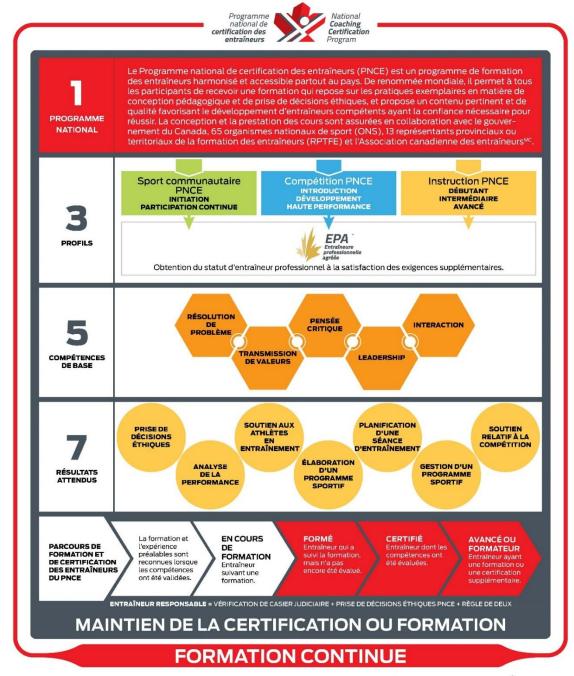
Développement approprié de l'athlète

Aperçu du modèle du développement approprié de l'athlète



2 LE MODÈLE DU PNCE

Le PNCE est un programme national divisé en trois profils qui comprennent cinq compétences de base et sept résultats attendus.



^{*} L'Association canadienne des entraîneurs décerne le titre d'entraîneur professionnel agiréé (EPA) aux entraîneurs qui ont fait la preuve de leur compétence à titre d'entraîneurs certifiés par le PNCE et de leur adhésion aux normes techniques et éthiques de la profession.





2.1 Formation et certification

Le modèle du PNCE établit une distinction entre la formation et la certification. Les entraineurs peuvent tirer parti des possibilités de formation afin d'acquérir ou de perfectionner les habiletés et les connaissances exigées pour l'exercice de leur profession dans un contexte particulier défini par le sport et ainsi obtenir le statut « Formé(e) ».

Pour qu'un entraineur ou une entraineure obtienne le statut « Certifié(e) », il faut évaluer sa capacité manifeste de s'acquitter de son rôle au sein de ce contexte, dans des domaines comme la conception d'un programme, la planification d'une séance d'entrainement, l'analyse de la performance, la gestion d'un programme, l'entrainement éthique et le soutien aux participants pendant l'entrainement et la compétition.

Les entraineurs certifiés jouissent d'une grande crédibilité dans leur milieu sportif et auprès des athlètes qu'ils entrainent, car on les a observés et évalués « faisant » ce qu'ils sont tenus de faire en tant qu'entraineurs compétents dans leur sport. On reconnait qu'ils satisfont aux normes élevées de plus de 65 ONS au Canada ou qu'ils surpassent ces normes. Inspirant confiance à tous les niveaux du sport, la certification sert les intérêts communs des parents, des athlètes, des organismes de sport et des communautés.

Les entraineurs du PNCE sont décrits comme suit :

- En formation quand ils ont terminé avec succès une partie de la formation exigée pour un contexte;
- Formé(e)s quand ils ont terminé avec succès toute la formation exigée pour un contexte;
- Certifié(e)s quand ils ont réussi toutes les évaluations exigées pour un contexte.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter le <u>www.coach.ca/formation-et-certification-s16468</u> et lire la section 1.3 *Parcours de formation des entraineurs de Natation Canada* du présent document.

Pour plus de renseignements concernant les défis PNCE, veuillez visiter la section 3.7.



2.2 Profils et contextes d'entrainement du PNCE

Le PNCE comprend trois profils d'entrainement : Sport communautaire, Compétition et Instruction. Chaque profil offre une expérience sportive enrichissante pour l'entraineur comme pour les participants en assurant l'harmonie des compétences, des motivations et des objectifs de chacun.

2.2.1 Profils d'entrainement du PNCE

Les trois profils d'entrainement du PNCE sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Sport communautaire	Compétition	Instruction
Le profil Sport communautaire du PNCE vise à aider les participants de tous les âges à apprendre, à jouer et à s'amuser. Les participants de ce profil participant habituellement aux activités pour leur plaisir. Les entraineurs font souvent leurs débuts auprès de ces participants.	Le profil Compétition du PNCE regroupe des participants de tous les âges et favorise le développement à long terme de leurs habiletés propres à la compétition. Les anciens athlètes et les entraineurs d'expérience de niveau régional travaillent souvent dans ce profil.	Le profil Instruction du PNCE permet aux anciens participants et anciennes participantes d'un sport d'enseigner les habiletés apprises durant leur carrière à une nouvelle génération d'entraineurs. Les entraineurs de ce profil œuvrent également auprès de participants et participantes de tous les âges.

2.2.2 Contextes d'entrainement du PNCE

Chaque profil d'entrainement du PNCE se divise en contextes d'entrainement, qui harmonisent les activités d'entrainement à des types de participants précis et à leur stade de développement respectif.

En natation, les contextes d'entrainement du PNCE sont appelés « parcours » et sont les suivants :

- Contexte de l'ACE : Instruction
 - o Parcours de l'enseignant de natation de Natation Canada
- Contexte de l'ACE : Sport communautaire Initiation
 - o Parcours de l'entraineur de sport communautaire de Natation Canada
- Contexte de l'ACE : Compétition Introduction et Compétition Introduction gradation avancée
 - Parcours de l'entraineur des fondements de la natation et de l'entraineur de groupes d'âge de Natation Canada
- Contexte de l'ACE : Compétition Développement
 - Parcours de l'entraineur sénior de Natation Canada

Veuillez consulter la section 1.3 du présent document pour obtenir une description détaillée des divers parcours et de leurs contextes d'entrainement du PNCE respectifs.



2.3 Cours et modules d'entrainement du PNCE

2.3.1 Formation propre au sport

L'ACE collabore avec plus de 65 ONS au Canada, y compris Natation Canada, dans le but de créer des activités de formation du PNCE adaptées aux besoins des différents sports. Plus de 850 ateliers sont actuellement offerts à tous les niveaux du sport, qu'il s'agisse d'ateliers d'initiation en ligne d'une durée de trois heures destinés aux entraineurs débutants, d'ateliers s'étendant sur une fin de semaine pour les entraineurs de niveau intermédiaire ou encore de programmes de formation intensive de deux ans pour les entraineurs avancés.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter le <u>www.coach.ca/formation-propre-ausport-s16547</u>.

Natation Canada offre les cours du PNCE suivants :

- Entraineur Sport communautaire
 - o 8 heures
- Natation 101 (entraineur des fondements)
 - o 16 heures minimum
- Natation 201 (entraineur de groupes d'âge)
 - o 20 heures minimum
- Natation 301 (entraineur sénior)
 - o 32 heures minimum

2.3.2 Formation multisport

Natation Canada requiert de ses entraineurs qu'ils suivent une formation multisport comme prérequis aux cours Natation 201 et Natation 301. Ces modules enseignent d'importantes connaissances de base et sont offerts séparément par l'entremise des RPTFE. Les modules multisports requis sont énumérés ci-dessous.

Prérequis pour le cours Natation 201

Trois modules multisports doivent être suivis avant de pouvoir s'inscrire au cours Natation 201. Ces modules sont les suivants :

- Élaboration d'un programme sportif de base
- o Habiletés mentales de base
- Enseignement et apprentissage



Prérequis pour le cours Natation 301

Les entraineurs qui souhaitent suivre le cours Natation 301 doivent suivre et réussir les six modules multisports suivants :

- o Efficacité en entrainement et en leadership
- o Développement des qualités athlétiques
- o Psychologie de la performance
- Gestion des conflits
- o Prévention et récupération
- o Diriger un sport sans dopage

D'autres modules multisports, y compris le module <u>Prise de décisions éthiques (PDE)</u> requis pour obtenir le statut « Formé(e) » du PNCE, se trouvent au lien suivant sur le site web de l'ACE : https://coach.ca/fr/modules-multisports-du-pnce-et-de-lace.

Les modules multisports du PNCE comptent pour le maintien de la certification et la formation. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la section 5.4 *Maintien de la certification* du présent document.



3 ÉVALUATION ET CERTIFICATION

3.1 Objectifs

Dans le cadre du PNCE, l'évaluation représente le processus qui est utilisé pour déterminer si les entraineurs respectent les normes d'entrainement du PNCE en vue de l'obtention de la certification. En natation, ce processus s'applique aux parcours de l'entraineur des fondements, de l'entraineur de groupes d'âge et de l'entraineur sénior.

3.2 Principes d'évaluation du PNCE

- Les résultats attendus sont le fondement de l'approche d'évaluation et de certification des entraineurs au sein du PNCE.
- L'évaluation du PNCE est le reflet des pratiques d'entrainement éthique privilégiées au sein du système sportif canadien.
- L'évaluation du PNCE tient compte des différences entre les sports dans un contexte donné.
- L'évaluation reconnait et respecte les styles d'entrainement individuels.
- L'évaluation du PNCE est fondée sur des preuves.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves sont des comportements d'entrainement observables qui sont utilisés pour déterminer si l'entraineur ou l'entraineure respecte un critère donné.
- Dans le cadre de l'évaluation du PNCE, les preuves peuvent provenir de plusieurs sources.
- Il se peut que les preuves recueillies dans le cadre de l'évaluation ne représentent pas tous les éléments ou les objectifs établis pendant les activités de formation.
- Les entraineurs savent exactement quelles preuves seront utilisées pour déterminer s'ils respectent un critère donné. Cela les aide à obtenir leur certification.
- En vue d'obtenir leur certification, les entraineurs sont évalués par un évaluateur ou une évaluatrice d'entraineurs (EE) possédant une formation et une accréditation du PNCE.

Autres points

- Les exigences, procédures et méthodes relatives à l'évaluation sont : (1) réalisables sur le plan administratif; (2) acceptables d'un point de vue professionnel; (3) crédibles auprès du public; (4) valables sur le plan juridique; (5) financièrement abordables et (6) raisonnablement accessibles.
- Une formation du PNCE ou une expérience pertinente doivent précéder l'évaluation.
- Les activités de formation du PNCE préparent les entraineurs à respecter les normes de certification.

3.3 Résultats attendus, critères et preuves

Le PNCE emploie une approche d'évaluation méthodique afin d'établir si les entraineurs respectent les normes du PNCE. Cette approche repose sur trois composantes clés :

- Résultats attendus
- Critères
- Preuves

RÉSULTATS ATTENDUS: Tâches générales que les entraineurs doivent pouvoir exécuter

Sept tâches générales illustrent ce que les entraineurs du PNCE doivent être en mesure d'accomplir. Elles sont appelées *résultats attendus du PNCE*, et elles sont énumérées ci-dessous :

- Soutien aux athlètes en entrainement
- Prise de décisions éthiques
- Planification d'une séance d'entrainement
- Analyse de la performance
- Soutien relatif à la compétition
- Élaboration d'un programme sportif
- Gestion de programme

Les résultats attendus qui s'appliquent à une situation d'entrainement donnée varient selon le contexte d'entrainement. Le nombre de résultats attendus évalués représente une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

CRITÈRES: Composantes d'un résultat attendu qui font l'objet d'une évaluation

Chaque résultat attendu est associé à au moins un critère.

Les critères varient selon le contexte d'entrainement. Par exemple, le contexte Compétition – Introduction en comprend trois.

Les critères *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critères pour « Soutien aux athlètes en entrainement » :

 Contexte Compétition – Introduction : Mettre en œuvre une séance d'entrainement bien structurée et organisée.

PREUVES : Éléments devant être observés et mesurés par l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraineurs afin de confirmer que le candidat ou la candidate respecte les normes du PNCE se rattachant à chaque critère

Tous les critères sont associés à une ou plusieurs preuves. La preuve est ce que l'entraineur ou l'entraineure accomplit concrètement. Elle est observable **et** mesurable.

Plus le nombre de preuves que l'évaluateur ou l'évaluatrice d'entraineurs doit observer et mesurer est grand, plus l'évaluation est exigeante.

Les preuves *peuvent* être propres au sport. Le nombre et la qualité des critères associés à un résultat attendu donné représentent une partie de la norme d'évaluation minimale du PNCE.

Avec les résultats attendus et les critères, les preuves servent à établir la norme d'évaluation minimale du PNCE.

EXEMPLE – Critère et preuves du contexte Compétition – Introduction pour le résultat attendu « Soutien aux athlètes en entrainement » :

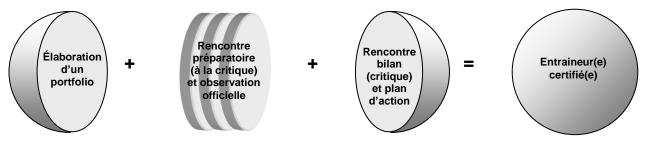
- Critère : Mettre en œuvre une séance d'entrainement bien structurée et organisée.
- Preuves: Présenter une séance d'entrainement qui correspond aux objectifs établis dans le plan de séance; les activités contribuent au développement des habiletés, des tactiques ou des qualités athlétiques; l'équipement est disponible et prêt à être utilisé.



3.4 Évaluation des entraineurs dans le PNCE

L'ACE a conçu l'illustration ci-dessous pour mettre en lumière les pratiques exemplaires dans la réalisation des diverses évaluations du PNCE :

- Évaluation du portfolio
- Rencontre préparatoire (à la critique)
- Observation officielle
- Rencontre bilan (critique)
- Établissement d'un plan d'action
- · Préparation des rapports



3.4.1 Évaluation du portfolio

- Pour les entraineurs des fondements, de groupes d'âge et séniors, l'évaluation du portfolio permet à l'EE de juger si le candidat entraineur ou la candidate entraineure est prêt(e). Pour les entraineurs de groupes d'âge et les entraineurs séniors, elle permet également de déterminer si le candidat ou la candidate est prêt(e) à se soumettre à l'observation officielle.
- L'entraineur doit s'inscrire à l'observation officielle par l'entremise de la plateforme d'apprentissage en ligne (PAL) de Natation Canada et soumettre tous les éléments requis au portfolio avant la date prévue de l'observation.
- L'EE doit examiner le portfolio en se fondant sur l'outil ou les outils d'évaluation pertinents, puis fournir ses rétroactions à l'entraineur ou à l'entraineure dans un délai raisonnable.
- Si tous les éléments requis sont jugés adéquats, il sera établi que l'entraineur ou l'entraineure est prêt(e) à se soumettre à l'observation officielle.
- Lorsque le candidat ou la candidate est prêt(e) à se soumettre à l'observation, l'EE,
 l'association provinciale respective et Natation Canada devraient en être avisés afin de fixer la date de l'observation.
- Une fois que la date de l'observation a été fixée, l'EE entreprend le processus de rencontre préparatoire (à la critique).



3.5 Norme de certification

La norme de certification se rapporte au niveau de réussite de l'entraineur ou l'entraineure par rapport à la satisfaction d'un critère donné. Une échelle de réussite est appliquée afin d'établir si l'entraineur respecte ou surpasse les normes minimales. Natation Canada utilise une échelle de réussite comportant trois niveaux.

S	Supérieur à la norme du PNCE
С	Conforme à la norme du PNCE
I	Inférieur à la norme du PNCE (améliorations nécessaires)

Les entraineurs qui souhaitent obtenir leur certification dans un contexte donné doivent être évalués et, lors de cette évaluation, doivent respecter au moins la norme minimale du PNCE pour tous les critères pertinents exigés dans ledit contexte.

3.6 Aspects administratifs et logistiques de l'évaluation

3.6.1 Paiements et honoraires pour les évaluations

Les points ci-dessous illustrent les lignes directrices concernant les paiements si seulement un EE a la responsabilité de faciliter le processus d'évaluation.

- Lorsque l'entraineur ou l'entraineure s'inscrit au processus d'évaluation, il ou elle paie les frais d'inscription à l'association provinciale. Contrairement à Natation 201 et Natation 301, l'évaluation du portfolio de l'entraineur de fondements est comprise aux frais d'inscription du cours Natation 101.
- Pour l'entraineur des fondements, l'EE reçoit un (1) paiement de l'association provinciale respective après avoir réalisé la première évaluation du portfolio.
- Pour les entraineurs de groupes d'âge et les entraineurs séniors, l'EE reçoit un (1) ou deux (2) paiements de l'association provinciale respective, soit un premier paiement après avoir réalisé la première évaluation du portfolio et un deuxième paiement après avoir soumis la documentation requise pour l'évaluation en personne et la copie du plan d'action et après avoir entré l'information à la base de données du PNCE (Le Casier).

3.6.2 Appels et vérifications des évaluations

L'entraineur peut faire appel s'il n'a pas réussi l'évaluation. Natation Canada recommande que le processus d'appel décrit ci-dessous soit suivi pour les appels concernant des évaluations et pour les vérifications des responsables du développement des entraineurs (RDE).

- Il est recommandé qu'un formateur ou qu'une formatrice des responsables du développement des entraineurs (FRDE) procède régulièrement à la vérification des évaluations des entraineurs (p. ex., tous les deux ans).
- Il est recommandé que les vérifications et les appels soient soumis à Natation Canada aux fins d'examen par un comité d'appel.

Consulter la politique d'appels de Natation Canada.

3.7 Reconnaissance des compétences des entraineurs

Le PNCE est un programme axé sur les compétences et fondé sur les habiletés des entraineurs; cela signifie que la certification est octroyée aux entraineurs qui démontrent qu'ils possèdent les habiletés requises pour **faire** certaines choses jugées importantes pour satisfaire aux besoins des participants avec qui ils travaillent. Étant donné que le PNCE est axé sur les compétences, la certification est octroyée aux entraineurs en fonction des habiletés qu'ils sont en mesure de démontrer et non en fonction de la formation qu'ils ont suivie ou n'ont pas suivie.

Les entraineurs doivent se soumettre au processus d'évaluation du contexte dans lequel ils travaillent. L'évaluation désigne l'ensemble du processus d'évaluation du contexte dans lequel l'entraineur ou l'entraineure veut obtenir sa certification (y compris les évaluations multisports en ligne). Cette exigence vise à assurer que l'entraineur puisse faire la preuve qu'il détient les compétences nécessaires dans le contexte visé tout en évitant que l'ONS ou d'autres partenaires aient à « juger » de la pertinence ou de la fiabilité des nombreux programmes internationaux qui existent.

Les entraineurs peuvent obtenir le statut « Certifié(e) » après avoir réussi une évaluation. Ceci s'applique uniquement aux contextes dans lesquels les entraineurs peuvent obtenir le statut « Certifié(e) ».

Cette démarche respecte et reconnait les compétences existantes des individus, qu'il s'agisse d'entraineurs canadiens qui possèdent une expérience considérable de l'entrainement ou des antécédents pertinents ou encore d'entraineurs étrangers dont la formation et la certification sont reconnues.

3.7.1 Procédure du défi du PNCE de Natation Canada

Pour faire reconnaitre leurs compétences en entrainement par Natation Canada, les entraineurs peuvent se soumettre à la procédure de défi pour un niveau donné.

La procédure du défi du PNCE de Natation Canada a été mise en place pour donner aux entraineurs la capacité de défier un niveau du PNCE avant la formation spécifique du PNCE.

Une « équivalence » de la certification des entraineurs n'est pas possible.

Les entraineurs ne pourront défier que le niveau du PNCE équivalent au niveau de performance des nageurs qu'ils entrainent présentement.

Un « défi » comprendra la demande de soumission (voir ci-dessous) et une évaluation réussie du « portfolio » exigé au niveau respectif du PNCE.

Qui peut défier?

Les entraineurs qui respectent tous les critères ci-dessous :

- vivre présentement au Canada;
- travailler comme entraineurs au sein d'un club de natation du Canada ou avoir été engagés par une association provinciale comme entraineurs provinciaux;
- être présentement responsables de nageurs au niveau d'entraineur qu'ils défient ou entrainer des nageurs au niveau d'entraineur qu'ils défient.

Défier un niveau du PNCE

Un entraineur qui souhaite faire une « demande de défi » peut le faire au lien suivant : http://www.tfaforms.com/364813.

- L'association provinciale vérifiera que le niveau du PNCE défié est le niveau des nageurs que l'entraineur dirige conformément aux descriptions ci-dessous :
 - Fondements les entraineurs qui préparent des nageurs débutants de niveau compétitif pour les compétitions locales ou régionales ou les deux.
 - Groupes d'âge les entraineurs qui préparent des nageurs compétitifs en développement en vue de compétitions de groupes d'âge de niveau provincial ou national ou les deux.
 - Sénior les entraineurs qui préparent des nageurs compétitifs en développement qui se sont qualifiés pour les championnats de l'Est ou de l'Ouest, les championnats canadiens par groupes d'âge, les championnats universitaires d'U SPORTS et des compétitions nationales séniors.
- Quand la documentation aura été soumise, l'association provinciale demandera à l'entraineur de payer les frais en fonction du niveau que défie l'entraineur (voir le tableau ci-dessous).

Niveau du PNCE	Répartition des coûts	Total	
Entraineur des fondements	Évaluation du portfolio : 50 \$	100 \$	
	Frais d'administration : 50 \$		
Entraineur de groupes d'âge	Évaluation du portfolio : 150 \$	350 \$ + frais de déplacement de l'évaluateur	
	Évaluation en compétition : 150 \$ + frais de déplacement de l'évaluateur		
	Frais d'administration : 50 \$		
Entraineur sénior	Évaluation du portfolio A : 200 \$	550 \$ + frais de	
	Évaluation du portfolio B + évaluation en entrainement : 150 \$ + frais de déplacement de l'évaluateur	déplacement de l'évaluateur	
	Évaluation du portfolio C + évaluation en compétition : 150 \$ + frais de déplacement de l'évaluateur		
	Frais d'administration : 50 \$		

 Quand le paiement sera reçu, l'entraineur recevra un courriel détaillant le contenu du portfolio requis lors de la soumission de celui-ci et les liens pertinents pour accéder à la PAL.

Pour de plus amples renseignements, visitez le <u>www.swimming.ca/fr/procedure-du-defi-du-pnce/</u>.



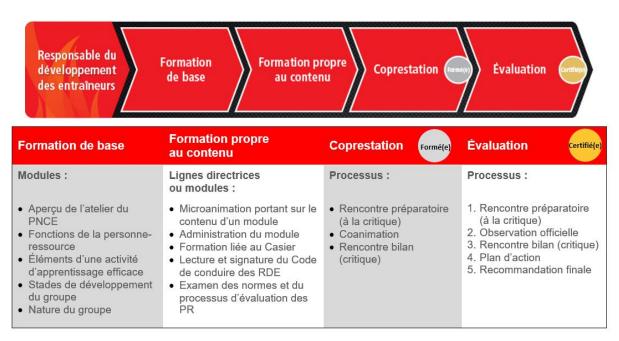
4 RESPONSABLES DU DÉVELOPPEMENT DES ENTRAINEURS

Qui entraine les entraineurs? Les responsables du développement des entraineurs du PNCE!

Selon l'International Council for Coaching Excellence (ICCE), les RDE « sont plus que des entraineurs expérimentés ou des personnes qui transmettent des connaissances liées à l'entrainement; ils sont formés pour développer, soutenir et stimuler les entraineurs afin qu'ils approfondissent et accroissent leurs connaissances et puissent faire vivre une expérience sportive positive et efficace à tous les participants ». En bref, les RDE doivent non seulement être des spécialistes de l'apprentissage, mais aussi des spécialistes de l'entrainement.

Les personnes-ressources (PR), les EE et les FRDE sont tous et toutes des RDE.

En général, le parcours d'une personne qui souhaite devenir RDE comprend les étapes décrites ci-dessous.



Formation : les candidats responsables du développement des entraineurs doivent suivre une formation pointue, qui est maintenant offerte dans le cadre d'un processus uniformisé à l'échelle du Canada. Tous les RDE doivent prendre part aux activités de formation énumérées ci-dessous.

- Formation de base : cette formation permet aux RDE d'acquérir les habiletés requises pour remplir leurs fonctions.
- Formation propre au contenu (sport ou multisport): cette formation inclut la microanimation ou la microévaluation, ou les deux. Ce sont des activités qui permettent aux RDE de s'exercer à présenter un atelier en compagnie de leurs pairs.



 Coprestation: cette formation offre aux nouveaux RDE une occasion de s'exercer en compagnie de vrais entraineurs, aux côtés d'un ou d'une responsable du développement des entraineurs expérimenté(e).

Après avoir réussi toutes les activités de formation susmentionnées, le RDE obtient le statut « Formé(e) ».

Évaluation : l'évaluation permet de confirmer que le RDE maitrise certaines habiletés jugées importantes dans le cadre de la formation des entraineurs.

Après avoir réussi l'évaluation, le RDE obtient le statut « Certifié(e) ».

De plus amples renseignements relatifs à la formation et la certification des responsables du développement des entraineurs sont donnés aux sections 4.2, 4.3 et 4.4 du présent document.

4.1 Identification et sélection des responsables du développement des entraineurs

Il y a deux façons de devenir candidat ou candidate à la formation des RDE.

- 1. Les FRDE, les associations provinciales et Natation Canada établissent un bassin de candidats.
- 2. Les individus posent leur candidature eux-mêmes.

Au moment d'établir un bassin de candidats, les partenaires, c'est-à-dire Natation Canada, les associations provinciales et les FRDE, doivent s'efforcer de trouver un équilibre entre les besoins de formation régionaux de leur sport et la nécessité d'avoir un groupe représentatif de toutes les régions du Canada. Beaucoup de candidats sont des entraineurs qui participent déjà au PNCE ou des individus qui possèdent de l'expérience en éducation physique, en kinésiologie ou dans d'autres domaines d'études similaires. Les rôles et responsabilités des responsables du développement des entraineurs sont clairement définis dans les Outils d'évaluation

Les personnes qui posent elles-mêmes leur candidature reçoivent un modèle de lettre de mise en candidature à remplir et à faire parvenir à leur association provinciale ou à leur RPTFE, accompagnée de leur curriculum vitæ et, s'il y a lieu, de leur transcription de statut de certification du PNCE.

4.1.1 Sélection des personnes-ressources

La réussite des formations offertes dans le cadre du PNCE repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle de PR.

Il est recommandé que les PR possèdent les qualités ci-dessous.

- Aptitudes dans le domaine de la communication : capacité à s'exprimer clairement et de façon professionnelle.
- Aptitudes dans le domaine de la présentation : posséder l'assurance requise pour effectuer des présentations devant un groupe, savoir choisir ses mots, être capable de respecter la durée prévue pour la présentation et être en mesure de s'adapter aux questions et aux changements.
- Aptitudes dans le domaine de l'animation : être en mesure de faciliter des discussions, écouter activement, favoriser la participation et, lorsque cela s'avère nécessaire, réorienter le fil de la discussion.
- Aptitudes dans le domaine de l'organisation : être adéquatement préparé(e) et faire preuve d'organisation et de professionnalisme.
- Démonstration de qualités comme une personnalité approchable, une conduite éthique, une attitude responsable, la confiance en soi, la transmission de la passion pour la poursuite de l'entrainement et le caractère légitime de la profession d'entraineur.

Il est recommandé que les PR aient l'expérience, les antécédents et les compétences propres au sport suivants :

• une expérience d'au moins cinq ans comme entraineur de natation ou l'équivalent.



4.1.2 Sélection des évaluateurs d'entraineurs

La réussite de tout programme d'évaluation repose en grande partie sur la qualité des personnes choisies pour jouer le rôle d'EE. Il est clair que la qualité des EE est essentielle au moment de les nommer puisque ce ne sont pas tous les EE qui possèdent l'expérience, les compétences et l'attitude pour jouer ce rôle de manière efficace.

Les EE devraient :

- avoir suivi et réussi la formation Prise de décisions éthiques du PNCE;
- jouir d'une crédibilité auprès de leurs pairs ;
- posséder un sens de l'éthique élevé et des compétences de chef;
- souhaiter que le système de certification des entraineurs et le sport se développent;
- prévoir le temps nécessaire et faire les efforts nécessaires au processus d'évaluation;
- posséder des compétences comme guide et facilitateur;
- avoir la capacité de réfléchir de manière critique et poser des questions;
- être capable de faire une écoute active du candidat ou de la candidate.

Il est recommandé que les EE aient l'expérience, les antécédents et les compétences propres au sport suivants :

- le statut « Certifié(e) » du PNCE au niveau supérieur du niveau de l'entraineur à évaluer
 - Évaluation d'un entraineur des fondements par un entraineur de groupes d'âge certifié
 - Évaluation d'un entraineur de groupes d'âge par un entraineur sénior certifié
 - Évaluation d'un entraineur sénior par un FRDE (formé(e) ou certifié(e))
- une expérience d'au moins cinq ans comme entraineur de natation ou l'équivalent.

4.1.3 Sélection des formateurs et formatrices de responsables du développement des entraineurs

Natation Canada et ses FRDE sont responsables de la formation et la sélection de leurs propres FRDE. Habituellement, les FRDE :

- ont une expérience d'au moins cinq ans comme PR et EE;
- possèdent la certification à titre de PR et d'EE;
- ont suivi le module Prise de décisions éthiques et ont réussi l'évaluation en ligne :
- ont une formation ou un diplôme d'études dans un domaine relié à l'entrainement ou à la formation d'entraineurs:
- ont une expérience comme entraineur de natation.

Le nombre de FRDE et les tâches qui leur incombent varient grandement d'une association provinciale à une autre. Même si les spécifications varient pour ce rôle, les tâches comprennent généralement celles qui suivent :



- aider à la sélection des PR, des EE et d'autres FRDE;
- former les PR, les EE et d'autres FRDE;
- évaluer les PR, les EE et d'autres FRDE;
- agir comme mentor auprès des PR, des EE et d'autres FRDE.

Il est recommandé que les FRDE aient l'expérience, les antécédents et les compétences propres au sport suivants :

- une certification d'entraineur sénior;
- une expérience d'au moins cinq ans comme entraineur ou l'équivalent.



4.2 Personne-ressource

Tous les ateliers du PNCE sont présentés par une PR qualifiée qui a réussi un processus de formation uniformisé. Les PR jouent un rôle déterminant, car elles forment des entraineurs compétents et bien informés qui peuvent à leur tour encadrer des athlètes ou des participants dans un environnement sûr et agréable.

L'objectif de la PR consiste à présenter avec efficacité des ateliers qui visent à former les entraineurs de façon à ce qu'ils soient en mesure de faire la démonstration de leurs habiletés et puissent satisfaire aux normes établies pour la certification. La PR doit posséder les connaissances, les habiletés et les attitudes requises pour présenter les ateliers en utilisant l'approche axée sur les compétences. De plus, les PR sont des membres à part entière de la collectivité de l'entrainement et elles sont les ambassadrices du PNCE.

4.2.1 Comment devenir une personne-ressource de Natation Canada

Toutes les PR doivent franchir les étapes indiquées ci-dessous :

reactor for the deliveric manerial for stapes and quests of deceded.				
FORMATION DE BASE				
Prérequis Obtention du statut certifié(e) du PNCE au niveau supérieur du niveau à enseigner (p. ex. un entraineur sénior certifié qui offre Natation 301 ou Entraineur sénior) Entraineur de groupes d'âge certifié pour offrir le cours Natation 101 Entraineur sénior certifié pour offrir le cours Natation 201 FRDE en formation ou certifié pour offrir le cours Natation 301 Expérience d'au moins cinq ans comme entraineur de natation ou l'équivalent Certification en règle en ce qui a trait aux points de perfectionnement professionnel (PP)				
Étape 1	Approbation par l'association provinciale (soumettre la demande de la PR en ligne) en consultation avec Natation Canada • Les candidats soumettent leur demande à leur association provinciale, qui consulte Natation Canada.			
Étape 2	Module de mentorat de l'ACE (facultatif)			
Étape 3	Suivre la formation de base du PNCE par l'entremise du RPTFE Lire et signer le Code de conduite du responsable du développement des entraineurs du PNCE et l'envoyer par courriel à Natation Canada pour les dossiers.			
Deux semaines avant la formation spécifique au contenu, la PR en formation doit recevoir : une version électronique du Cahier de travail de l'entraineur le matériel de référence le guide de la PR				
Statut de la PR	En formation			
FORMATION SPÉCIFIQUE AU CONTENU				
Prérequis	 Approbation par l'association provinciale en consultation avec Natation Canada Formation de base du PNCE (RPTFE) 			



entraîneurs	Natation Canada: Manuel des operations du PNCE					
Étape 1	Rencontre préparatoire : une discussion préalable avec la PR en formation devrait être tenue de deux à quatre semaines avant le cours.					
Étape 2	La PR en formation participe à un cours complet pour en observer le déroulement. Le cours doit être donné par une PR certifiée ou un FRDE certifié. Cette étape s'applique à tous les niveaux.					
	 La PR en formation devrait participer activement au cours. Par exemple, en dirigeant une séance en piscine. 					
Étape 3	Rencontre bilan					
	 Une rencontre bilan devra obligatoirement être tenue avec la PR en formation au plus tard 48 heures après le cours. Idéalement, la rencontre bilan se tiendra immédiatement après le cours. 					
Statut de la PR	En formation					
COPRESTATION						
Prérequis	Approbation par l'association provinciale en consultation avec Natation Canada					
	2. Formation de base du PNCE (RPTFE)					
	3. Formation spécifique au contenu du PNCE					
Étape 1	Rencontre préparatoire					
	La rencontre préparatoire avec la PR en formation devrait se dérouler de deux à quatre semaine avant le cours.					
Étape 2	Coanimation					
	 La PR en formation devrait réaliser au moins deux séances de coanimation, et ces deux séances devraient être représentatives du contenu complet du cours une fois les deux séances réalisées. Les candidates et candidats très compétents pourraient avoir l'occasion d'animer davantage durant la deuxième séance de coanimation. 					
Étape 3	Rencontre bilan / conversation approfondie					
	La rencontre bilan (conversation approfondie) se base sur l'observation réalisée durant les deux séances de prestation.					
	Il est fortement recommandé que cette rencontre se déroule immédiatement après le cours ou au plus tard dans les 48 heures suivant le cours.					
Statut de la PR	Formé(e)					
ÉVALUATION						
Prérequis	Approbation par l'association provinciale en consultation avec Natation Canada					
	2. Formation de base du PNCE					
	3. Formation spécifique au contenu du PNCE					



entraineurs	Natation Canada: Wander des Operations du FNCL			
	4. Coprestation (minimum de 2 séances de coanimation)			
	5. Prestation d'au moins trois cours de natation du PNCE			
Étape 1	Rencontre préparatoire (à la critique)			
	Lorsque la PR est prête, elle doit faire une demande d'évaluation à un FRDE.			
	Un FRDE certifié ou une PR certifiée tient une rencontre préparatoire avec la PR formée. Cette rencontre devrait se dérouler de deux à quatre avant l'évaluation.			
Étape 2	Observation officielle			
	La PR devrait être prête à faire une demande d'observation officielle après avoir animé trois cours de natation du PNCE.			
Étape 3	Rencontre bilan (critique)			
	 La rencontre bilan devrait se dérouler au plus tard 48 heures après le cours, ou immédiatement après le cours et durant le cours, au besoin. Si le candidat ou la candidate ne répond pas à la norme du PNCE, le FRDE concevra un plan d'action pour combler toute lacune, par exemple « Voici ce que j'évaluerai »). 			
Étape 4	Plan d'action			
Étape 5	Recommandation finale			
Statut de la PR	Certifié(e)			
	Lorsque le candidat ou la candidate répond de manière satisfaisante à l'évaluation et aux recommandations finales et que les résultats sont soumis à Natation Canada, la PR sera considérée comme certifiée au PNCE.			

Notes:

Évaluations de l'entraineur de sport communautaire par la PR

Pour les évaluations de l'entraineur de sport communautaire par la PR, les sections et contenus de cours suivants doivent être abordés :

- 1. Introduction et rôle de l'entraineur communautaire
- 2. Le nageur
- 3. Lignes directrices pour l'entrainement des capacités athlétiques
- 4. Entrainement efficace

<u>Évaluations de l'entraineur de Natation 101 par la PR</u>

Pour les évaluations de l'entraineur du cours Natation 101 par la PR, les sections et contenus de cours suivants doivent être abordés :

- 1. Planification et gestion d'un groupe
- 2. Récapitulation ** généralement le dernier jour de la prestation du cours de Natation 101

Évaluations de l'entraineur de Natation 201 par la PR

Pour les évaluations de l'entraineur du cours Natation 201 par la PR, les sections et contenus de cours suivants doivent être abordés :

Concevoir un plan de saison

- Plan d'entrainement annuel (PEA) pour le stade S'entrainer à s'entrainer
- Comprendre les périodes et les phases
- Doit promouvoir la double périodisation correspondant à la stratégie de compétitions de Natation Canada (deux périodes de compétition).

Développement des habiletés des nageurs

- Comprendre le ratio travail/repos (entrainement complémentaire (à sec) et dans l'eau)
- Gestion de la fatique dans le PEA
- Tests et suivi des habiletés athlétiques axés sur les résultats

Répétition pertinente

Établir le lien avec le PEA

Planification d'une séance d'entrainement

- Faire correspondre les microcycles au PEA
- Établir un lien entre les composantes kinesthésiques, visuelles, auditives et mentales et le PEA
- Ordre des activités lors d'une séance d'entrainement
- PEA pour les compétitions

Maintien de la certification

 Toutes les PR sont tenues d'obtenir 20 points de PP sur 5 ans pour maintenir leur certification.



4.3 Évaluateur ou évaluatrice d'entraineurs

Le rôle de l'évaluateur ou de l'évaluatrice d'entraineurs consiste à contribuer au développement des entraineurs après que ceux-ci ont terminé leur formation du PNCE. Cette personne évalue le portfolio, réalise des évaluations en personne, organise des rencontres bilans et fait un suivi auprès des entraineurs qui travaillent à l'obtention de leur certification. Les évaluateurs d'entraineurs sont des spécialistes du processus d'observation et ont une connaissance approfondie des résultats attendus, des critères et des preuves contenus dans les outils d'évaluation qui fixent les normes du PNCE que les entraineurs doivent respecter dans un contexte sportif donné.

Les évaluateurs d'entraineurs sont des ambassadeurs du PNCE en plus d'être une source d'information pour les entraineurs qui désirent accroître et mesurer leurs habiletés.

4.3.1 Comment devenir un évaluateur ou une évaluatrice d'entraineurs de Natation Canada

Tous les évaluateurs d'entraineurs doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

FORMATION DE	FORMATION DE BASE		
Prérequis	 Statut certifié(e) du PNCE à un niveau supérieur au niveau de la personne à évaluer Expérience d'au moins cinq ans d'expérience comme entraineur de natation Certification en règle en ce qui a trait aux points de perfectionnement professionnel (PP) 		
Étape 1	Approbation par l'association provinciale (soumettre la demande en ligne de la PR) en consultation avec Natation Canada L'évaluateur d'entraineurs (EE) fait une demande à l'association provinciale, qui consulte Natation Canada		
Étape 2	Module de mentorat de l'ACE (facultatif)		
Étape 3	 (Suivre les modules de la formation de base du PNCE des OPTS) Aperçu de l'atelier et du PNCE Le processus de certification Apprendre à faire le bilan Planification des actions 		
Statut de l'EE	En formation		
FORMATION SPÉ	CIFIQUE AU CONTENU		
Prérequis	Approbation par l'association provinciale en consultation avec Natation Canada Formation de base du PNCE		
Étape 1	Formation spécifique au contenu • Si la PR n'est pas active au niveau du cours Natation 101 ou Natation 201, elle doit participer activement à un cours de Natation 101 ou Natation 201 avec un FRDE certifié ou une PR certifiée, le cas échéant.		



Natation Canada : Mander des Operations du FNCE			
 Se familiariser avec les normes pour le portfolio de l'entraineur des fondements (voir les notes ci-dessous) Évaluer les trois portfolios en se référant aux normes et transmettre les évaluations au FRDE certifié ou à l'EE certifié en vue de la rencontre bilan ou d'une révision. Se familiariser avec la logistique entourant la soumission d'une évaluation accompagnée de commentaires et avec l'association provinciale. Apprendre à remplir une évaluation en compétition avec un FRDE certifié ou un EE certifié. Apprendre à remplir une évaluation au site d'entrainement un FRDE certifié ou un EE certifié. Lire et signer le Code de conduite du responsable du développement des entraineurs du PNCE et le transmettre à Natation Canada. 			
 Approbation par l'association provinciale en consultation avec Natation Canada Formation de base du PNCE Formation spécifique au contenu 			
Rencontre préparatoire Le FRDE certifié ou l'EE certifié organisera une rencontre préparatoire avec l'EE en formation, et cette rencontre se déroulera de deux à quatre semaines avant l'évaluation. Passer en revue les normes d'évaluation et le format de coévaluation.			
Coévaluation du portfolio De concert avec le FRDE certifié ou l'EE certifié, évaluer deux portfolios au niveau auquel l'EE se fait former et formuler des commentaires par l'entremise de la PAL.			
Coévaluation en compétition / à l'entrainement De concert avec le FRDE certifié ou l'EE certifié, participer à au moins deux évaluations en personne, une en compétition et une autre durant une séance d'entrainement.			
Rencontre bilan La rencontre bilan doit se dérouler au plus tard 48 heures après l'évaluation de l'entraineur. Des commentaires devraient cependant être formulés immédiatement et durant le processus d'évaluation, selon les besoins.			
Formé(e)			
 Approbation par l'association provinciale en consultation avec Natation Canada Formation de base du PNCE 			



	3. Formation spécifique au contenu
	4. Minimum de deux séances de coévaluation
	5. Minimum de trois évaluations au niveau pour lequel l'entraineur souhaite être certifié.
Étape 1	Rencontre préparatoire durant laquelle l'EE rencontre le FRDE certifié pour confirmer que tous les éléments du portfolio de l'EE sont complets et pour se préparer à se rencontrer.
Étape 2	Portfolio
	Évaluation réalisée par trois entraineurs évalués
	 Autoévaluation Résumés des évaluations
	Tiesumes des evaluations
Étape 3	Rencontre bilan
	Discussion au sujet de la rétroaction, du moment de la rétroaction, etc.
Étape 4	Plan d'action
	Si l'EE candidat ne se conforme pas à la norme du PNCE, le FRDE conçoit un plan d'action pour combler les lacunes.
Étape 5	Recommandation finale
Statut de l'EE	Certifié(e)
	Lorsque le candidat a réussi les étapes de l'évaluation, qu'il se conforme à la norme du PNCE et que toutes les évaluations ont été soumises à Natation Canada, l'EE sera considéré comme certifié.

Notes:

• La formation spécifique au contenu pour les EE de Natation 101 nécessite l'apprentissage des normes du portfolio de Natation 101, notamment :

L'analyse de la performance

- Les erreurs dans les rétroactions kinesthésique, visuelle et auditive de l'entraineur
- Doit avoir un sens

Un plan de 10 semaines

- Avoir des objectifs dans toutes les catégories, préférablement en utilisant les acronymes.
- Les objectifs se transforment en objectifs hebdomadaires, et sont reliés aux séances d'entrainement quotidiennes.
- Progression des compétences et utilisation des acronymes précis (de préférence)
- La progression doit avoir un sens.

Quatre séances d'entrainement

- Les séances d'entrainement doivent refléter les semaines 2 ou 3, 5 ou 6 et 8 ou 9 du plan de 10 semaines.
- Une séance d'entrainement doit être un plan de secours ou une option si l'entraineur ne pouvait pas utiliser le plan d'eau habituel pour l'entrainement.
- La séance doit correspondre aux objectifs de l'entraineur et inclure les éléments énumérés.
- L'ordre des activités doit être adapté au niveau du nageur selon le principe du développement approprié de l'athlète et doit viser la qualité avant la quantité.
- La logique doit être respectée, c'est-à-dire que les plongeons se font en eau profonde, qu'une séance d'entrainement de 30 minutes nécessite 30 minutes de travail, etc.

Communication

- Doit entretenir 2 ou 3 points de discussion différents
- Doit indiquer le contenu des 2 ou 3 points de discussion

4.3.2 Maintien de la certification

Tous les évaluateurs d'entraineurs sont tenus d'obtenir 20 points de PP sur 5 ans pour maintenir leur certification.



4.4 Formateur ou formatrice de responsables du développement des entraineurs

Le rôle du FRDE consiste à former, à évaluer, à soutenir et à offrir du mentorat aux responsables du développement des entraineurs, c.-à-d. les PR, les EE et les autres FRDE. De plus, les FRDE remplissent une fonction clé en faisant la promotion du PNCE.

Les FRDE doivent posséder des connaissances et des expertises appropriées en matière d'animation dans le but de contribuer à la formation des responsables du développement des entraineurs et de diriger des ateliers et des activités de perfectionnement professionnel à l'intention des responsables du développement des entraineurs.

On s'attend à ce que les FRDE assument une plus grande part de responsabilité en appuyant les responsables du développement des entraineurs lors des ateliers, des évaluations et dans le cadre de leur parcours. Les FRDE doivent avoir la volonté et la capacité de fournir du soutien aux responsables du développement des entraineurs, aux administrateurs de programmes et aux organismes de prestation hôtes.

4.4.1 Comment devenir un formateur ou une formatrice de responsables du développement des entraineurs de Natation Canada

Tous les FRDE doivent franchir les étapes mentionnées ci-dessous.

Toda 100 11 132 deliverit maneriii 100 etapee memerinese er decedaer				
FORMATION DE BASE				
Prérequis	1. PR certifiée			
	2. EE certifié(e)			
	3. Entraineur(e) sénior (niveau 3) certifié(e)			
Étape 1	Approbation de Natation Canada			
Étape 2	Formation de base du PNCE			
	Formation de base à l'intention des FRDE			
Statut de FRDE	En formation			
FORMATION SE	PÉCIFIQUE AU CONTENU			
Prérequis	1. PR certifiée			
	2. EE certifié(e)			
	3. Entraineur(e) sénior (niveau 3) certifié(e)			
	. Formation de base à l'intention des FRDE			
Étape 1	Formation spécifique au contenu réalisée avec un FRDE certifié			
	 Administration des programmes du PNCE Leadership au sein du PNCE Microanimation portant sur la formation des responsables du développement des entraineurs Examen des normes d'évaluation s'appliquant aux FRDE 			



	Cours du DNCE de Natation Canada : Entraineur de aport communautoire			
	Cours du PNCE de Natation Canada : Entraineur de sport communautaire, Natation 101, Natation 201 et Natation 301			
Statut de FRDE	En formation			
COPRESTATION				
Prérequis Fo	rmation de base à l'intention des FRDE			
Fo	rmation spécifique au contenu des FRDE			
Étape 1	Rencontre préparatoire			
	La rencontre préparatoire avec le FRDE devrait se dérouler de deux à quatre semaines avant la séance de coprestation.			
Étape 2	Coanimation			
	 Le FRDE en formation devrait réaliser au moins deux séances de coanimation, et ces deux séances devraient être représentatives du contenu complet du cours une fois les deux séances réalisées. Les candidates et candidats très compétents pourraient avoir l'occasion d'animer davantage durant la deuxième séance de coanimation. 			
Étape 3	Rencontre bilan / conversation approfondie			
	La rencontre bilan (conversation approfondie) se base sur l'observation du FRDE qui est candidat.			
	 Il est fortement recommandé que cette rencontre se déroule immédiatement après le cours ou au plus tard dans les 48 heures suivant le cours. 			
Statut du RDE	Formé(e)			
ÉVALUATION				
Prérequis 1.	PR certifiée			
2.	RDE certifié(e)			
3.	Entraineur sénior (niveau 3) certifié(e)			
4.	Formation de base à l'intention des FRDE			
Étape 1	Observation officielle			
Étape 2	Portfolio			
	 Autoévaluation Évaluation de la séance de coanimation Évaluation du mentorat Évaluation du FRDE évalué Évaluation de l'organisme Résumé des évaluations 			
Statut du FRDE	Certifié(e): lorsque le candidat aura réussi les étapes de l'évaluation du portfolio et que toutes les évaluations auront été soumises à Natation Canada, le FRDE sera considéré comme certifié.			

4.4.7 Maintien de la certification

Tous les FRDE sont tenus d'obtenir 20 points de PP sur cinq ans pour maintenir leur certification.

4.5 Pratiques exemplaires en matière de prestation en ligne de cours du PNCE

Les points ci-dessous décrivent les pratiques exemplaires en matière de prestation pour les cours en ligne du PNCE.

- Maximum de 10 à 12 participants par cours
- Cours Entraineur de sport communautaire offert sur deux jours (4 heures/jour)
- Cours Natation 101 offert sur 4 jours (4 heures/jour)
- Cours Natation 201 offert sur 5 jours (4 heures/jour)
- Cours Natation 301 offert sur 9 jours (4 heures/jour)
- Participation de deux PR lors de chaque séance en ligne; le premier agit comme PR, le deuxième agit comme modérateur, et les deux PR échangent de rôle tout au long du cours.
 - Possibilité pour les deux PR de tenir des séances de groups, de résoudre des problèmes ou d'enseigner le contenu ensemble.
- Établissement des cours par l'entremise de la PAL conformément aux procédures normales des associations provinciales
- Lettre (voir la section Outils) fournie et à remettre aux entraineurs en vue des séances afin de les informer des exigences informatiques et technologiques nécessaires, des recommandations en matière de sport sécuritaire et de l'environnement ouvert et observable. Les associations provinciales peuvent adapter cette lettre selon leurs besoins et la plateforme utilisée pour la prestation des cours.
- La plateforme utilisée doit préférablement permettre les présentations, les périodes de questions et réponses, la diffusion de vidéos, les séances de groupe. Les plateformes Go To Meetings, Adobe Connect, Teams et Zoom sont des exemples de plateformes utilisées.
- Les séances à la piscine sont incluses dans la prestation en ligne, et tous les objectifs des cours sont respectés; la diffusion de vidéos est utilisée comme outil durant la prestation en ligne.
- Des sondages en ligne ont été conçus pour tous les cours et sont partagés avec les candidates et candidats après un cours. Natation Canada les partages avec les associations provinciales.
- Si cela est nécessaire, les évaluations des PR sont réalisées durant la prestation en ligne.
 - L'équipe de FRDE agira à titre de modérateur durant ces évaluations.



5. MODÈLE OPÉRATIONNEL DE L'ACE

5.1 Communication

5.1.1 Inclusion, accessibilité et langues officielles

Toutes les composantes du PNCE devraient être accessibles et inclusives pour les personnes des deux sexes, les minorités visibles, les collectivités autochtones et les personnes ayant un handicap. Le langage et le contenu devraient être adaptés aux différents groupes cibles. De plus, pour chaque contexte, tous les documents doivent être lancés simultanément dans les deux langues officielles à la suite de l'approbation finale.

5.1.2 Droits d'auteur

Conjointement avec Natation Canada, l'ACE doit détenir les droits d'auteur de tous les documents produits par Natation Canada avec le soutien de l'ACE. Les principes de cette entente sont les suivants :

- l'ONS doit s'assurer de fournir tous les avertissements relatifs aux droits d'auteur;
- l'ONS doit inclure et utiliser les lignes directrices approuvées se rapportant à la reconnaissance du PNCE. L'ACE remettra à l'ONS les documents en format électronique (ou les illustrations prêtes à photographier) dans les deux langues officielles afin qu'ils soient intégrés dans les documents finaux de l'ONS;
- l'ONS et l'ACE sont copropriétaires des droits d'auteur internationaux, et mention doit être faite de l'ONS en question;
- l'ONS peut diffuser et vendre, comme elle le juge approprié, les ressources non intégrées et gardera la totalité des recettes provenant de ses propres ventes. La vente des documents intégrés sera régie par les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé par l'ACE et l'ONS;
- l'ACE peut, à son gré, utiliser le contenu de ces ressources dans des documents se rapportant à la formation des entraineurs.

5.1.3 Reconnaissance et mention

Toutes les ressources produites du PNCE doivent être conformes aux exigences suivantes :

- porter les logos de coach.ca et du PNCE sur la page de titre ou l'écran titre de chaque document du PNCE;
- reconnaitre convenablement le gouvernement du Canada;
- mentionner clairement la copropriété des droits d'auteur de l'ONS et de l'ACE en ce qui concerne le matériel élaboré grâce au soutien financier de l'ACE, et la propriété unique des droits d'auteur de l'ONS en ce qui a trait au matériel élaboré sans le soutien financier de l'ACE;
- porter la mention « Imprimé au Canada » si ce sont des documents imprimés;
- reconnaitre adéquatement le contenu provenant d'autres sources;



indiquer le numéro de version et la date de production.

Elles doivent comporter la mention de reconnaissance suivante :

« Le Programme national de certification des entraineurs est un programme auquel collaborent le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes nationaux, provinciaux et territoriaux de sport ainsi que l'Association canadienne des entraîneurs. »

Veuillez communiquer avec votre conseiller ou conseillère en entrainement de l'ACE pour obtenir un modèle comprenant ces énoncés. L'énoncé ci-dessous doit apparaître dans les ressources à l'intention des entraineurs [cahiers de travail de l'entraineur(e)] :

Collecte, utilisation et communication des renseignements personnels

« L'Association canadienne des entraîneurs collige vos qualifications du PNCE et vos renseignements personnels et les partage avec tous les partenaires du PNCE, conformément aux paramètres établis dans la politique de confidentialité qui peut être consultée sur le site www.coach.ca. En participant au PNCE, vous consentez à ce que vos informations soient collectées et partagées, selon les modalités prévues dans la politique sur la confidentialité. Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous abstenir de participer au PNCE, veuillez faire parvenir un courriel à l'adresse coach@coach.ca. »

Il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'ACE pour reproduire le matériel, y compris le contenu, les photos et les illustrations.

5.2 Responsabilités et planification

5.2.1 Association canadienne des entraı̂neurs

Maintien du Casier

5.2.2 Natation Canada

Natation Canada est responsable des éléments suivants :

- Développement et conception des programmes de formation des entraineurs sous les auspices du PNCE pour tous les entraineurs de natation au Canada
- Conception et définition du programme et des normes nationales
- Certification des RDE
- Versements des honoraires aux FRDE
- Mises à jour et matériel de cours offerts aux associations provinciales
- Normes de formation et de certification des RDE.
- Tenues de réunions de mise à jour avec les RDE (PR et EE) au début de la saison.
- Soumission des évènements de perfectionnement professionnel, archivage des cours du PNCE, des portfolios et des évaluations dans la PAL et le Casier.
- Maintenance de la PAL

5.2.3 Associations provinciales

Les associations provinciales sont responsables des éléments suivants :

- Exécution du programme au niveau régional et provincial conformément à ces normes de programme
- Sélection et formation des RDE
- Recrutement, rétention et reconnaissance des RDE
- Versements des honoraires aux RDE
- Présentation des évènements de perfectionnement professionnel à Natation Canada pour approbation et traitement dans le Casier
- Rapport des problèmes liés à la PAL à Natation Canada et partage des outils avec les entraineurs et les RDE (par exemple, les guides de l'utilisateur).



5.3 Barème de frais, paiements et honoraires

5.3.1 Barème de frais

	<u> </u>			Ι	
	Cours ~ heures	Évaluation ~ heures	Directive relative aux frais	Remarques :	
Entraineur de sport com	munautair	е			
Entraineur de sport communautaire	8 h	s. o.	120 \$ - 150 \$ - 25 \$ à Natation Canada Entre 95 \$ et 125 \$ à	Frais des candidats perçus par l'AP Solde à l'AP (installations, frais de la PR, frais PayPal, dépenses connexes)	
Tarif de la PR pour l'entraineu	l ır de sport c	l ommunautaire	: 300 \$		
Entraineur des fondemei	nts				
Cours de natation 101	16 h minimum		300 \$ - 400 \$ - 50 \$ à Natation Canada Entre 200 \$ et 250 \$ à l'AP	Frais des candidats perçus par l'AP Remettre les montants appropriés à Natation Canada Paiement par l'AP: installations, frais de la PR et autres dépenses connexes (par exemple, PayPal).	
	Tarif de la PR de Natation 101 (sans PDE) : 750 \$ Tarif de la PR de Natation 101 (avec PDE) : 850 \$				
Évaluation Entraineur des fondements		2 h	0\$	Attente : évaluation réalisée en personne par un entraineur des fondements certifié du club	
Évaluation du portfolio de l'entraineur des fondements		2 h (ou plus selon les corrections)	50 \$ inclus dans les frais de cours	Frais des candidats perçus par l'AP au lors de l'inscription au cours Remettre à l'EE	
Entraineur de groupes d'âge					
 Élaboration d'un programme sportif de base Enseignement et apprentissage Habiletés mentales de base 	Entre 4 h et 5 h par FMS		Entre 75 \$ et 175 \$ par FMS (voir note 1)	Frais des candidats perçus par l'AP ou le RPTFE	



entraîneurs			ida : ivianuei des opei	
Cours de natation 201	20 h minimum		350 \$ - 450 \$ 50 \$ à Natation Canada Solde à l'AP (installations, frais de la	Frais des candidats perçus par l'AP Remettre les montants appropriés à l'AP Paiement par l'AP :
			PR, frais de traitement, + frais divers)	installations, frais de la PR et autres dépenses connexes
Tarif de la PR de Natation 201 Tarif de la PR de Natation 201				
Frais d'évaluation du portfolio et de l'évaluation en personne de l'entraineur groupes d'âge (voir note 6)		2 x 6 h	Total: 300 \$ 150 \$ à l'EE pour les frais d'évaluation du portfolio	Frais de portfolio et d'évaluation perçus par l'AP Remettre à l'EE
			Frais de 150 \$ à l'EE pour l'évaluation en compétition (voir note 2)	
Entraineur sénior				
 Efficacité en entrainement et en leadership Développement des qualités athlétiques Psychologie de la performance Gestion des conflits Prévention et récupération Diriger un sport sans dopage 	3,5 h - 9 h		Entre 85 \$ et 125 \$ par FMS Total : entre 510 \$ et 600 \$	Frais perçus par l'AP ou le RPTFE
Natation 301	32 h minimum		Entre 750 \$ et 875 \$ (voir note 3) 50 \$ à Natation Canada Solde à l'AP (installations, frais de la PR + frais divers)	Frais de 700 \$ à 750 \$ perçus par l'AP Remettre les montants appropriés à Natation Canada (installations, honoraires des experts et dépenses connexes)



Frais de l'évaluation du portfolio et de l'évaluation en personne de l'entraineur sénior		8 h 6 h 6 h	200 \$ pour l'évaluation du portfolio 150 \$ pour l'évaluation durant une séance d'entrainement (voir note 3) 150 \$ pour l'évaluation en compétition (voir note 4) Total : 500 \$	Frais d'évaluation de 500 \$ perçus par l'AP Remettre les montants appropriés à l'EE	
Formation « Prise de déc	Formation « Prise de décisions éthiques » (recommandée)				
Obligatoire pour les entraineurs qui souhaitent obtenir le statut « Formé(e) » du PNCE dans n'importe quel contexte. La formation n'est requise qu'une seule fois.	3,5 h	2 h	Entre 30 et 75 \$ pour la formation PDE si elle est suivie de manière indépendante Évaluation en ligne de PDE gratuite 85 \$ si l'entraineur choisit de procéder à l'évaluation en ligne de PDE sans avoir suivi la formation	Frais perçus par l'AP ou le RPTFE	

Note : la durée des cours est approximative et ne tient pas compte des interruptions ou des différences d'horaire causées par l'accès aux installations ou par des problèmes technologiques dans le cas des prestations en ligne.

Notes supplémentaires :

- Note 1 : les frais sont déterminés par l'AP ou le RPTFE.
- Note 2 : les frais de déplacement applicables de l'EE sont pris en charge par les participants ou, le cas échéant, à un taux réduit en raison d'une subvention de l'AP.
- Note 3 : les frais sont basés sur les coûts d'installation, les conférenciers et présentateurs experts invités ainsi que les dépenses connexes.
- Note 4 : la réévaluation du portfolio ou l'évaluation en personne sont facturées au <u>même tarif</u> que les tarifs d'évaluation publiés ci-dessus. Les entraineurs ont une seule possibilité de soumettre à nouveau les évaluations du portfolio, dans un délai déterminé, après avoir reçu les commentaires de l'EE.

5.3.2 Modèle financier recommandé pour la prestation en ligne

- Recommandation d'un coût uniforme des cours en ligne dans tout le pays, étant donné que les entraineurs ont la possibilité de s'inscrire aux cours de n'importe quelle association provinciale, ce qui permettra d'uniformiser les règles du jeu pour les associations provinciales et les entraineurs participants.
- Les frais d'évaluation du portfolio de 50 \$ qui ont été reçus par l'association provinciale pour le cours Natation 101 doivent être facturés à l'association provinciale par l'EE qui effectue l'évaluation du portfolio.

5.3.3 Honoraires des responsables du développement des entraineurs

Honoraires des RDE				
ENTRAINEUR SPORT COMMUNAUTAIRE				
Cours Entraineur de sport communautaire	Une PR peut s'attendre à ce que ses dépenses soient couvertes durant le cours.			
	Ces dépenses incluent, au besoin, une indemnité quotidienne, le kilométrage et l'hébergement.			
	De plus, elle peut s'attendre à recevoir des honoraires de 300 \$ pour la prestation du cours.			
ENTRAINEUR DES FONDEM	IENTS			
Cours Natation 101	Une PR peut s'attendre à ce que ses dépenses soient couvertes durant le cours.			
	Ces dépenses incluent, au besoin, une indemnité quotidienne, le kilométrage et l'hébergement.			
	De plus, elle peut s'attendre à recevoir des honoraires de 750 \$ pour la prestation du cours.			
Évaluation du portfolio de l'entraineur des fondements	Un EE peut s'attendre à recevoir 50 \$ pour chaque évaluation de portfolio réalisée.			
ENTRAINEUR DE GROUPES D'ÂGE				
Cours Natation 201	Une PR peut s'attendre à ce que ses dépenses soient couvertes durant le cours.			
	Ces dépenses incluent, au besoin, une indemnité quotidienne, le kilométrage et l'hébergement.			
	De plus, elle peut s'attendre à recevoir des honoraires de 1 050 \$ pour la prestation du cours.			
Évaluation du portfolio de l'entraineur de groupes d'âge	150 \$			
Évaluation en compétition de l'entraineur de groupes d'âge	150 \$ + frais de déplacement et hébergement			
ENTRAINEUR SÉNIOR				
Cours Natation 301	Une PR peut s'attendre à ce que ses dépenses soient couvertes durant le cours.			
	Ces dépenses incluent, au besoin, une indemnité quotidienne, le kilométrage et l'hébergement.			
	De plus, elle peut s'attendre à recevoir des honoraires de 1 500 \$ pour la prestation du cours.			



Évaluation du portfolio de l'entraineur sénior	200 \$
Évaluation à l'entrainement de l'entraineur sénior	150 \$ + frais de déplacement et hébergement
Évaluation en compétition de l'entraineur sénior	150 \$ + frais de déplacement et hébergement

5.4 Maintien de la formation, certification et perfectionnement professionnel

Natation Canada et l'ACE croient que les entraineurs formés et certifiés au PNCE participent à des programmes de perfectionnement professionnel (PP) qui font la promotion de valeurs telles que l'apprentissage continu et le partage de connaissance au sien de la communauté.

Afin de maintenir leur statut formé et certifié, les entraineurs du PNCE doivent collecter des points de PP. Les points de PP peuvent être accumulés par l'entremise de nombreuses activités auxquelles les entraineurs prennent déjà part, y compris les conférences et les ateliers organisés par les ONS et OPS, les modules de formation en ligne, les ateliers du PNCE et l'encadrement d'athlètes.

Dans la plupart des cas, les entraineurs accumulent déjà les points de PP nécessaires. Le maintien du statut de la formation et la certification vise simplement à faire le suivi de ces points et de reconnaitre les efforts des entraineurs.

Le maintien de la formation et de la certification est essentiel pour :

- assurer que les entraineurs demeurent à la fine pointe des nouvelles pratiques et connaissances en matière d'entrainement;
- défendre l'intégrité du PNCE;
- correspondre aux normes en vigueur dans d'autres professions;
- faire ressortir l'importance de l'apprentissage permanent et de l'amélioration continue.

Les statuts « formé(e) » et « certifié(e) » du PNCE sont valables pour une période déterminée. Le concept d'un entraineur dont la formation et la certification serait valable « à vie » s'appliquerait aux entraineurs qui respectent les conditions suivantes :

- qui ont déjà obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les niveaux;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes du PNCE axé sur les niveaux pendant que ce dernier est encore en vigueur;
- qui ont obtenu leur certification en vertu des normes relatives à la certification et aux gradations de base d'un contexte du PNCE.

Le maintien de la certification doit sous-tendre la pratique active de l'entrainement et le perfectionnement professionnel.

Points de perfectionnement professionnel				
Contexte du PNCE	Contexte d'entrainement	N ^{bre} de points	Cycle de maintien	
Instruction débutant - formé(e) ou certifié(e)	Enseignant de natation	10 points	5 ans	
Instruction débutant - formé(e)	Entraineur de sport communautaire	10 points	5 ans	
Introduction à la compétition - formé(e) ou certifié(e)	Entraineur des fondements	20 points	5 ans	



Introduction à la compétition (gradation avancée) - formé(e) ou certifié(e)	Entraineur de groupes d'âge	20 points	5 ans
Compétition – Développement - formé(e) ou certifié(e)	Entraineur sénior	30 points	5 ans

Les occasions de formation professionnelle et d'obtention de points de perfectionnement professionnel sont expliquées au lien :

https://www.swimming.ca/content/uploads/2020/01/PD-Point-Document_281019_v5_fra.pdf.



5.5 Contrôle de la qualité

5.5.1 Évaluation des cours

À la fin de chaque cours, les entraineurs sont invités à remplir des formulaires de rétroaction (Microsoft) pour évaluer le cours et la PR.

Ces formulaires sont colligés par Natation Canada, et les résultats sont partagés avec les associations provinciales et l'équipe de FRDE afin d'établir les améliorations possibles chez les responsables du développement des entraineurs et les lacunes du point de vue du contenu du cours.

5.5.2 Suivi et évaluation du programme

Le programme du PNCE est suivi par l'ONS, les FRDE et les associations provinciales.

5.5.3 Cycle de révision et de mise à jour

Mise à jour du matériel du PNCE

 Natation Canada procède à la révision continue des cours du PNCE et des ressources utilisées pour les évaluations.

Présentations PowerPoint des personnes-ressources et mises à jour du cahier de travail de l'entraineur

- Les FRDE colligent les commentaires sur les PR de façon continue au moyen des formulaires de rétroaction. Des conférences téléphoniques sont régulièrement organisées avec les FRDE pour discuter des mises à jour proposées en vue de leur mise en œuvre chaque année, à l'automne.
- Les présentations PowerPoint et les cahiers de l'entraineur sont mis à jour et publiés sur une base annuelle au besoin.
- Des séances en personne ou des webinaires sont tenus afin de permettre la formation continue des RDE et avant la distribution du contenu des cours révisés.

Mises à jour du guide l'évaluateur

- Le formulaire de rétroaction des RDE est colligé par les FRDE de façon continue. Des conférences téléphoniques avec les FRDE sont tenues afin de discuter des mises à jour proposées.
- De nouvelles versions du guide de l'EE sont publiées au besoin.
- Des séances en personne ou des webinaires sont tenus avant la mise en œuvre des nouvelles versions du guide de l'EE.



5.6 Restrictions concernant l'âge minimal

Le document Politiques du PNCE et normes s'appliquant à leur mise en œuvre de l'ACE énonce ce qui suit :

10.2 Énoncé de politique

- 10.2.1 L'âge minimum pour obtenir la désignation d'entraineur ou d'entraineure « Certifié(e) » dans le cadre du PNCE a été fixé à 16 ans.
- 10.2.2 Les personnes âgées entre 14 et 16 ans peuvent s'inscrire et terminer le PNCE ou suivre des possibilités de formation admissibles au PNCE lorsque Natation Canada :
 - a) prévoit offrir le PNCE ou des possibilités de développement admissibles au PNCE aux personnes de moins de 16 ans;
 - b) accepte d'offrir de telles possibilités dans le cadre du PNCE;
 - c) accepte de soumettre et de maintenir les dossiers dans la banque de données du PNCE.
- 10.2.3 Le gouvernement provincial ou territorial ou l'agence de prestation autorisée peut permettre l'inscription aux modules multisports.
- 10.2.4 Toute personne âgée entre 14 et 16 ans sera identifiée dans la banque de données de l'ACE au moyen d'une mention indiquant qu'elle est sous l'âge minimum.

10.3 Normes s'appliquant à la mise en œuvre

10.3.1 Autorité

Responsabilités de l'ACE :

- Conserver des dossiers sur les personnes âgées de moins de 16 ans et faire le suivi afin de modifier l'indicateur d'âge dès leur 16e anniversaire.
- Aviser tous les partenaires du recours possible à l'indicateur « Sous l'âge minimum » et de son application.

Responsabilités des ONS :

- Déterminer s'ils accepteront ou non la participation des personnes de 14 et 15 ans à des activités propres au sport liées au PNCE.
- Annoncer publiquement sur leurs sites Web leur position sur la participation des personnes âgées de 14 et 15 ans lors d'évènements de sport liés au PNCE

Responsabilités des agences provinciales ou territoriales de prestation :

- Déterminer si elles accepteront ou non la participation des personnes de 14 et 15 ans à des activités multisports liées au PNCE.
- Afficher publiquement sur leurs sites Web leur position sur la participation des personnes âgées de moins de 16 ans aux modules multisports.
- Aviser l'ACE de leur position.



6. OUTILS

6.1 Glossaire

Acronyme/sigle	Définition
ACE	Association canadienne des entraîneurs
ACEN	Association canadienne des entraineurs de natation
AP	association provinciale
DAA	Développement approprié de l'athlète
EE	évaluateur d'entraineur
FRDE	formateur de responsables du développement des entraineurs
ICCE	International Council for Coaching Excellence
INFE	Institut national de formation des entraineurs
MDA	Matrice du développement de l'athlète
ONS	organisme national de sport
OPS	organisme provincial de sport
PAU	plan d'action d'urgence
PAL	Plateforme d'apprentissage en ligne
PDE	Prise de décisions éthiques
PEA	plan d'entrainement annuel
PNCE	Programme national de certification des entraineurs
PR	personne-ressource
RDE	responsable du développement des entraineurs
RPTFE	représentant(e) provincial(e) ou territorial(e) de la formation des entraineurs
SC	cours de sport communautaire
SW101	cours Natation 101
SW201	cours Natation 201
SW301	cours Natation 301



6.2 Code d'éthique du PNCE



Objectif

Le Code d'éthique du Programme national de certification des entraîneurs^{MC} (PNCE) établit les normes éthiques qui reflètent les valeurs fondamentales de la profession d'entraîneur au Canada. Il vise à aider les entraîneurs à atteindre leurs objectifs personnels et ceux des participants et des équipes par la prise de décisions équilibrées. Il définit ce qu'est un comportement acceptable et non acceptable, ainsi que les répercussions applicables, et s'applique à tous les entraîneurs du Canada, du débutant à l'entraîneur-chef d'une équipe nationale.

Principes de base et normes éthiques

Les entraîneurs valorisent 1) le leadership et le professionnalisme, 2) la santé et la sécurité, 3) le respect et l'intégrité. Chacun de ces principes est associé à des comportements éthiques attendus des entraîneurs et des responsables du développement des entraîneurs du PNCE au Canada, que ce soit en personne ou en ligne, sur le terrain comme ailleurs.



I « Participants » comprend notamment les athlètes, les adversaires, les parents, les autres entraîneurs, les bénévoles, les administrateurs, les officiels, les membres du personnel médical et les membres de l'équipe de soutien intégré, sans égard à leur race, leur ascendance, leur lieu d'origine, leur couleur, leur religion, leur citoyenneté, leurs croyances, leur sexe, leur orientation sexuelle, leur identité ou leur expression de genre, leur âge, leur état civil, leur situation familiale ou leur capacité mentale ou physique. (Source : Centre canadien pour l'éthique dans le sport [CCES])

Coaching Association of Canada Association and adenne desentralineurs

V 6.1 • janvier 2020





Programme national de certification des Code d'éthique du PNCE



Leadership et professionnalisme

Ce principe découle du pouvoir et de l'autorité inhérents au rôle de l'entraîneur.

Normes éthiques

- ▶ Comprendre l'autorité qui vient avec le poste et prendre des décisions qui font valoir les intérêts des participants.
- Partager ouvertement ses connaissances et son expérience.
- Cultiver une approche centrée sur l'athlète et son bien-être.
- Être un modèle de comportement positif.
- ▶ Protéger le caractère privé et confidentiel des renseignements personnels des participants.



Santé et sécurité

Ce principe est axé sur la santé et la sécurité des participants sur les plans physique, mental et émotionnel.

Normes éthiques

- ▶ Reconnaître et éviter autant que possible les situations de vulnérabilité et agir de manière à assurer la sécurité des participants.
- Adopter une approche holistique de l'entraînement et de la compétition.
- Assurer une supervision appropriée des participants, notamment au moyen de la règle de deux, et en faire la promotion.
- Suivre des formations pour se tenir à jour sur les pratiques sécuritaires.
- Comprendre la portée de son rôle et de ses compétences, et faire appel à des spécialistes selon les besoins des participants.



Respect et intégrité

Ce principe est axé sur le respect et l'intégrité auxquels ont droit les participants.

Normes éthiques

- Garantir l'égalité des chances et le plein accès à tous.
- ▶ Créer un environnement respectueux et inclusif permettant à tous les participants de soulever des questions et des préoccupations.
- Respecter les règles et participer honnêtement et respectueusement.
- Étre ouvert, transparent et redevable de ses actes.
- Demeurer objectif dans ses interactions avec les participants.



🊻 La règle de deux

Le but de la règle de deux est de s'assurer que toutes les interactions et les communications se font dans un environnement ouvert et observable, et sont justifiables. Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence.



Pour toute question relative au Code d'éthique du PNCE, communiquez avec le service des entraîneurs professionnels de l'Association canadienne des entraîneurs à coach@coach.ca ou au 613-235-5000, poste 1.



V 6.1 • janvier 2020



6.3 Code de conduite des responsables du développement des entraineurs du PNCE

Les RDE sont tenus de lire, de comprendre et de signer le présent Code de conduite.

Préambule

Preambule	
En tant que responsable du développement des certification des entraineurs (PNCE) pour le com (organisme directeur), je,formellement d'avoir un comportement conform	ipte de (Nom et Nº du PNCE), accepte
Je comprends que si je ne respecte pas les con pourrais m'exposer à des sanctions, y compris à responsable du développement des entraineurs.	à la révocation de mon statut de certification de
Code de conduite	

Je dois:

- participer à tous les volets d'entrainement et d'évaluation requis dans le cadre du parcours des responsables du développement des entraineurs ;
- appuyer les objectifs et buts communs de _____ (organisme directeur) en ce qui a trait aux services aux membres ;
- éviter de discréditer les commanditaires, fournisseurs, employeurs ou autres partenaires reconnus;
- soutenir le personnel clé et les systèmes du PNCE et de ses organismes partenaires (ACE, Sport Canada, agences provinciales ou territoriales de prestation, organismes nationaux de sport);
- faire preuve d'un comportement éthique en tout temps et m'engager à respecter le Code d'éthique du PNCE;
- prendre part à toutes les activités de perfectionnement professionnel exigées pour mon épanouissement à titre de responsable du développement des entraineurs et constamment m'efforcer d'améliorer mes habiletés personnelles et ma performance;
- faire preuve d'un comportement professionnel exemplaire pendant les ateliers ou sur les lieux d'une évaluation:
- aborder les questions et problèmes techniques et non techniques avec une attitude professionnelle et respectueuse en cherchant des solutions conformes à la procédure établie:
- placer l'intérêt supérieur de ceux et celles qui participent aux ateliers ou activités d'évaluation au-delà de mon propre intérêt;
- m'abstenir de toute forme de harcèlement physique, émotionnel, psychologique ou sexuel. Pour les besoins du présent Code de conduite, le harcèlement sexuel comprend tout élément ci-après :
 - l'utilisation du pouvoir ou de l'autorité dans le but de forcer une autre personne à se livrer à une activité sexuelle ou à tolérer une activité sexuelle. Cette utilisation du pouvoir peut notamment comprendre des menaces explicites ou



implicites de représailles en cas de refus ou la promesse de récompenses en cas d'acceptation;

o l'utilisation volontaire ou répétée de commentaires, d'anecdotes, de gestes ou de touchers non sollicités à caractère sexuel qui sont répréhensibles et importuns ou qui créent un environnement injurieux, hostile ou intimidant et qui peuvent raisonnablement être considérés comme dommageables pour l'individu visé ou ses coéquipiers ou coéquipières.

Responsal	bil	lité
-----------	-----	------

En cas de mésentente ou de ma responsabilité du ou de la respo tenir compte des buts, objectifs (organisme directeur).	nsable du développement de	ujet de questions données, c'est la es entraineurs de s'efforcer de
		(organisme directeur) substantielle du présent Code de
Je déclare par la présente avoir y ont été énoncées.	lu ce qui précède et comprei	ndre et accepter les conditions qui
Nom (en lettres moulées)	Signature	Date



6.4 Modèle de lettre de mise en candidature par le responsable du développement des entraineurs

Date			
Lieu			
Nom			
Nº du P	NCE		
Madam	e/Monsieur	(OPTS, RPTFE)
	naite vous faire part de mon inté eurs, dans le rôle indiqué ci-des	rêt à devenir un(e) responsable du dévelop sous :	pement des
	Personne-ressource		
	Évaluateur ou évaluatrice d'ent	raineurs	
	Formateur ou formatrice de res	oonsables du développement des entraine	urs
pou	r les contextes et/ou les ateliers	suivants:	
engage	ment en matière de sport, nota		
		sus de formation et d'évaluation dans l'esp du développement des entraineurs.	ooir d'obtenir
Je vous dévelop	s serais reconnaissant(e) de trar opement des entraineurs. Veuille nements supplémentaires ou si	smettre ma candidature en tant que respo ez communiquer avec moi si vous avez bes vous avez des questions concernant ma d	soin de
Signatu	ire	Date	
Adresse	e de courriel	Numéro de téléphone principal	
P.j. :	Curriculum vitæ		
-	Lettre(s) d'appui		



6.5 Modèle de formulaire d'inscription du responsable du développement des entraineurs

Adresse de c	courriel Num	éro de téléphone	principal
Signature		Date	
véridiques et		que j ai lournis d	ans celle demande som
	la présente que les renseignements	que i'ai fournie d	ans catta demande sont
Déclaration			
□ N	lom et nº de téléphone de deux pers	sonnes de référer	nce
	Curriculum vitæ faisant état de votre éalisations	experience en er	itrainement et de vos
	valuation en ligne pour Prise de déc	•	•
d	ettre ou feuille de travail préparatoir les entraineurs remplie		
re	empli		
	Formulaire d'inscription du (de la) res	sponsable du dév	eloppement des entraineurs
	ettre d'accompagnement		
Liste de véri	fication pour l'inscription		
			•
Langues			
Sport			
Nº du PNCE			-
			•
Nom			
Lieu			
Date			



6.6 Modèle de lettre ou de feuille de travail préparatoire du responsable du développement des entraineurs

Date		
Nom		
Nº du PNCE		

Madame la candidate/Monsieur le candidat responsable du développement des entraineurs,

C'est avec plaisir que nous avons su que vous aimeriez devenir un ou une responsable du développement des entraineurs. Nous vous demandons de remplir la feuille de travail préparatoire du ou de la responsable du développement des entraineurs incluse dans la présente lettre pour deux motifs :

- 1. en apprendre davantage à votre sujet;
- 2. vous donner la possibilité d'en apprendre plus à propos du PNCE.

Veuillez répondre aux questions ci-dessous et joindre les autres documents de votre trousse d'inscription.

- 1. Selon vous, quel est le rôle d'un(e) responsable du développement des entraineurs?
- 2. Décrivez les compétences, les habiletés et les caractéristiques d'un(e) responsable du développement des entraineurs efficace.
- 3. Quelle est votre expérience en matière d'enseignement aux adultes ?
- 4. Quels seraient vos points forts en tant que responsable du développement des entraineurs?
- 5. Quelles compétences et habiletés croyez-vous devoir développer pour devenir un(e) responsable du développement des entraineurs efficace?
- 6. Dans vos propres mots, décrivez la structure du PNCE.
- 7. Quelles sont les cinq compétences de base préconisées au sein du PNCE?
- 8. Dans vos propres mots, quel rôle le ou la responsable du développement des entraineurs joue-t-il dans le développement de ces compétences?
- 9. Définissez les termes suivants :
 - O Résultat attendu
 - O Critère
 - O Preuve
- 10. Dans vos propres mots, expliquez le but de la formation des responsables du développement des entraineurs.

6.7 Modèle de formulaire de rétroaction

Les formulaires de rétroaction, qui sont envoyés aux entraineurs et entraineures par Natation Canada après un cours offert en ligne, sont accessibles aux liens suivants :

Entraineur de sport communautaire

Natation 101

Natation 201

Natation 301

6.8 Modèle de courriel à l'entraineur pour la prestation en ligne d'un cours

Prestation en ligne du cours Entraineur de sport communautaire / Natation 101 Bonjour *nom de l'entraineur(e)*,

Félicitations. Vous participerez au cours Entraineur de sport communautaire/ Natation 101 qui sera offert en ligne. Natation Canada se réjouit à l'idée de faire progresser la prestation du PNCE et d'offrir une formation de classe mondiale aux entraineurs de nouvelles façons. J'aimerais maintenant vous rappeler les principes directeurs du sport sécuritaire et vous encourager à les suivre. Pour les séances, pensez à vous installer dans une pièce tranquille de votre maison qui est ouverte et observable par les autres, comme la salle à manger ou le salon peut-être. Une chambre fermée ne serait pas considérée comme ouverte et observable. Assurez-vous aussi de vous installer dans un endroit qui répond aux directives des services de santé en matière d'isolement social durant la pandémie de COVID-19 et, si nécessaire, de distanciation sociale ou physique. Il y aura des pauses santé pour vous permettre de vous étirer, de prendre une collation, etc.

Pour que la prestation du cours soit optimale, il est recommandé que vous utilisiez des écouteurs branchés à un ordinateur de bureau ou à un ordinateur portable doté d'une caméra. Vous aurez besoin d'activer votre caméra durant le cours et pour les activités d'enseignement. Si vous le souhaitez, vous pouvez utiliser le cahier de travail de l'entraineur en l'affichant sur une tablette ou à l'écran d'un autre ordinateur plutôt que de l'imprimer. Par contre, comme vous **devez** avoir le cahier de travail à portée de la main durant le cours en ligne, nous vous invitons à l'imprimer si vous n'avez qu'un seul écran. Vous n'avez pas à imprimer le livre des règlements ni le document du DLTA. Soyez prêt(e) à participer aux discussions de groupe et à réaliser des travaux après des séances en vue de les remettre à la séance suivante.

Toutes les heures indiquées en ligne sont (heures). Je serai en ligne au plus tard à (heure) le premier jour du cours. Je vous invite à télécharger (nom de la plateforme) en cliquant sur le lien offert à la page des liens de (nom de la plateforme) précisée au présent courriel. Nous pourrons tester le son et la vidéo avant de commencer le cours. Vous **devez** être en mesure de voir l'écran de l'animateur et de contribuer verbalement aux discussions pour obtenir le crédit de ce cours. Si vous n'arrivez pas à vous connecter pour quelque raison que ce soit, nous communiquerons avec vous après le cours pour discuter de la possibilité de vous joindre à un cours à une date ultérieure. En tant qu'entraineurs, nous nous adaptons et nous trouverons une solution pour vous.

La prestation en ligne du cours Entraineur de sport communautaire/ Natation 101 couvrira tous les résultats propres à une prestation en classe et à la piscine et répondra aux normes pour l'obtention du crédit. Il s'agit certes d'une nouvelle méthode de prestation et, même si nous sommes à l'aise à proximité d'une piscine, vous serez appelé(e) à sortir de votre zone de confort et à contribuer aux discussions afin que je puisse constater vos apprentissages. Communiquer durant le cours sera déterminant à votre réussite.

Je suis impatient(e) de travailler avec vous.

Au plaisir,

signature de la PR